

SAC-211029

ANNEXE 1

Transcription de la 263^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 29 octobre 2021

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

2. Nomination de la présidence d'assemblée

Recteur et vice-chancelier : L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié entre les Wolastoqiyik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1726. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Avant de débiter la présente rencontre du Sénat, nous devons faire la nomination de la présidence de l'assemblée pour la prochaine année, soit de renouveler le mandat de Jean-François Richard, mais avant de procéder, je demanderais à la secrétaire générale de faire un court résumé de la consultation qui a eu lieu concernant la présidence de M. Richard.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. Alors bonjour tout le monde, ça va bien? J'aimerais vous présenter un peu la démarche qu'on a utilisée pour procéder à une recommandation aujourd'hui pour la présidence d'assemblée du Sénat académique. Alors au cours du mois d'octobre, fin septembre début octobre, on a fait circuler un petit sondage qui contenait quatre questions aux membres du Sénat académique et nous avons reçu 24 réponses et des 24 réponses sur la question qu'est-ce que vous appréciez le plus dans la façon dont M. Richard préside les réunions, il y a eu plusieurs réponses. On a parlé de sa candeur et de son ouverture, de son tact, de son sens d'humour, de la façon décontractée que M. Richard préside. À la question s'il y a lieu, quels aspects aimez-vous moins dans la façon dont M. Richard préside les réunions du Sénat académique, quelques réponses sans objet. J'ai trouvé que la précipitation des démarches a créé parfois des confusions. Certains commentaires par rapport peut-être à l'application stricte du Code Morin. Dans l'ensemble sur les 24 réponses, la très très grande majorité recommande que M. Richard soit reconduit dans le poste de président d'assemblée du Sénat académique pour une période d'un an. C'est une recommandation que fait le Bureau de direction du Sénat académique. Alors voilà, monsieur le président.

Recteur et vice-chancelier : Merci madame la secrétaire générale. Par ailleurs, j'aimerais proposer de renouveler le mandat à titre de président d'assemblée M. Jean-François Richard. Est-ce qu'on aurait un secondaire? Secondé par Olivier Clarisse. Madame la secrétaire, est-ce qu'on peut passer au vote?

Secrétaire générale : Oui. Alors si quelqu'un est contre, s'il-vous-plaît l'indiquer dans le fil de conversation. Alors à ce moment ici on aperçoit rien dans le fil de conversation de la réunion alors on va dire que c'est unanime, mais que c'est adopté. Merci beaucoup.

Recteur et vice-chancelier : Merci.

Secrétaire générale : Alors M. Richard est en train d'entrer dans la salle.

Recteur et vice-chancelier : Alors M. Richard encore une fois, merci d'avoir accepté le renouvellement à titre de président de l'assemblée. Votre travail est grandement apprécié par les sénateurs.

Président d'assemblée : Merci beaucoup, merci pour l'appui. Merci pour l'opportunité aussi de servir le Sénat dans cette capacité, ça me fera plaisir d'être ici pour une autre année. Comme vous savez, la qualité de ces réunions en grande partie sont grâce à votre participation et on pourrait même dire, et je dis ça en riant un peu aussi, votre discipline, votre participation et votre discipline parce que vous savez qu'on a toujours plein de choses à aborder donc en tant que première expérience comme président d'assemblée durant la dernière année ça été vraiment plaisant, mais si c'était plaisant, c'est en grande partie à votre participation donc j'espère qu'on pourra passer une autre année productive en discutant de choses, bien sûr, qui sont archi importantes à l'université. Donc merci encore pour votre appui et plaisir d'être parmi vous. Au niveau des points du quotidien, des aspects qu'on doit aborder en début de réunion, premièrement les scrutateurs comme d'habitude seront Michel Couture et Janice Comeau. Les personnes excusées pour la journée, on a été signalé que Mme Caroline LeBlanc ne serait pas présente ce matin. On a prévu deux pauses ce matin donc une pause de dix minutes ou deux pauses de dix minutes en avant-midi soit à 9 h 50 et à 11 h 15 puis l'heure de clôture est prévue à midi. Donc je vais céder la parole à M. Michel Couture pour parler un peu d'éléments de procédure pour la réunion à distance.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, l'avis de convocation accompagné d'un projet d'ordre du jour a été envoyé le 14 octobre, 2021. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, Dr. Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements, monsieur le président.

4. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci. Le point 4, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Nous avons tenu un registre de présences ce matin, mais nous allons vous demander d'ouvrir votre caméra et permettre à M. Couture de prendre une capture d'écran. Merci.

Levesque : Mme Lynne, c'est Robert. C'est marqué aucune caméra n'a été détectée donc un petit problème technique de mon côté donc je suis pas en mesure de sourire avec vous.

Secrétaire générale : C'est noté, merci beaucoup.

Levesque : Désolé.

Secrétaire générale : Ça va, merci beaucoup. Le technicien m'indique que tout est en ordre. Voilà monsieur le président.

5. Correspondance

Président d'assemblée : Merci. Le point 5, correspondance. En date du 26 octobre, aucune correspondance n'a été reçue au secrétariat général.

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Le point 6, adoption de l'ordre du jour. Donc vous avez un projet d'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un en propose l'adoption? Proposé par le sénateur Ashrit, appuyé par la sénatrice Kaouche. Ça va? Est-ce qu'il y aurait des questions ou des ajouts? Sinon, comme vote si vous êtes en désaccord, tout simplement le signaler dans le fil de conversation. Sinon, on prend pour acquis que vous êtes d'accord. Excellent, merci beaucoup. Donc adoption de l'ordre du jour.

7. Adoption du procès-verbal SAC-210827

Président d'assemblée : Le point 7, adoption du procès-verbal de la réunion du 27 août, 2021. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui propose l'adoption de l'ordre du jour? Proposé par la doyenne Carrier. Un appuyeur? M. Dako vous aviez la main levée, est-ce que vous voulez appuyer?

Dako : Oui.

Président d'assemblée : Donc appuyé par le sénateur Dako. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal? Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Lors de la réunion du bureau de direction, on m'a fait signaler qu'au point 12 la phrase « chaque candidature ayant reçu au moins deux-tiers des voix a été retenue ». Il y a peut-être un moyen de l'écrire de façon plus, comment dire, clairement. On propose chaque candidature étudiée a reçu au moins deux-tiers des voix. Alors c'est une petite modification qu'on propose.

Président d'assemblée : Excellent. Sénateur Dako.

Dako : Je n'ai pas levé la main.

Président d'assemblée : Non, c'est votre ancienne main j'assume. Oubliez pas de baisser votre main si vous la levez.

Dako : Je pensais que je l'avais fait.

Président d'assemblée : Ça paraissait pas sur mon écran. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Je regardais rapidement mes notes ici, mais il semble que lorsqu'on a voté sur la politique la révision de la langue, les conditions d'admission en français au niveau des cours de français, excusez-moi, je me perds un petit peu. C'est le matin y'a eu beaucoup de changements au niveau des écoles donc c'est pour ça ___ esprits. Il y a pas beaucoup d'explications sur la nature des débats dans ce vote-là qui n'était pas unanime. Donc quand y'a des votes unanimes une résolution qui passe comme ça c'est intéressant, mais quand les votes ne sont pas unanimes, ça serait bien que dans le procès-verbal on reflète un petit peu la nature des pours et des contres ici pour éclairer pour laisser une trace sur le débat pour la suite.

Secrétaire générale : Oui. Ce point-là a été relevé au bureau de direction du Sénat et puis on prend note de ça. C'était un vote finalement qui avait onze votes contre si je me souviens bien.

Clarisse : Oui, c'est ça.

Secrétaire générale : Et oui en effet, on aurait pu indiquer les grandes lignes des débats.

Clarisse : Les points positifs pour aller dans ce point-là et les points négatifs ici ça serait un petit ajout qui serait nécessaire, d'après moi.

Secrétaire générale : Okay. Peut-être que je peux en profiter pour rappeler que la transcription, tout l'enregistrement du Sénat est disponible aux archives et la transcription aussi est disponible aux archives. Cela dit, on va aller chercher la phrase qui permet de mieux comprendre le débat.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait d'autres points à signaler par rapport au procès-verbal? Donc encore une fois tout simplement si vous êtes en désaccord ou si vous êtes contre, tout simplement le signaler dans le fil de conversation. Excellent, donc adopté.

8. Affaires découlant du procès-verbal SAC-210827

8.1 Groupe de travail portant sur la qualité de la langue française (mise à jour)

Président d'assemblée : Le point 8, affaires découlant du procès-verbal, le point 8.1, groupe de travail portant sur la qualité de la langue française. C'est une mise à jour, mais c'est quand même pour décision donc je vais céder la parole au sénateur Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Bonjour à toutes et bonjour à tous. Le groupe de travail animé par le recteur à la suite de la recommandation du 27 août dernier relative à la qualité de la langue et à l'organisation de journées de réflexion sur ce sujet a amené beaucoup de consultations, beaucoup de contacts avec la communauté universitaire et tout spécialement les chercheurs de la Faculté des arts et sciences sociales et les chercheurs de la Faculté des sciences de l'éducation. Je tiens ici à remercier la doyenne et le doyen de ces facultés-là pour leur facilitation. Ce groupe de travail également menait des consultations avec les associations étudiantes, la FÉÉCUM et puis la ESUM aux sciences de l'éducation et également avec nos correspondants dans les campus de Shippagan et d'Edmundston. Ces consultations ont abouti à deux choses, premièrement à la constitution d'un comité restreint qui assistera le recteur et le Conseil de la langue française pour l'organisation de ces journées. Vous avez les membres de ce comité restreint dans le rapport et je voudrais ajouter à ces noms-là le nom de Amélie Devarenne, étudiante à la Faculté des sciences de l'éducation avec qui j'ai eu un contact hier et qui m'a confirmé sa participation comme représentante étudiante à ce comité. Donc il y a eu ce comité premièrement et secondement, les consultations ont permis d'élaborer un avant-projet qui vous a été soumis dans le rapport. L'avant-programme comprend deux scénarios en présentiel et pour chacun des trois campus, c'est le scénario qui est le plus sollicité et qui est le plus voulu et au cas où on en a pas les possibilités, un scénario à distance. Alors quel que soit le scénario et quel que soit l'application, il faut voir le programme en trois parties, en trois grands mouvements. La première partie c'est bien entendu les activités satellites, le webinaire avant, y'en a deux. La deuxième partie c'est les activités de la journée officielle, mais y'a une troisième partie. Je devrais dire que le programme est toujours en construction et il y a une troisième partie qui s'ajoute à savoir des contacts informels, des discussions informelles qu'on pourrait avoir dans différents campus avec les possibilités qu'on a. Donc si on prend la partie des activités satellites, vous avez deux webinaris organisés, ensuite la journée elle-même qui se divise en une première matinée qui travaille sur les notions de base, la notion de qualité de la langue, la notion d'insécurité linguistique, etc., avec des communications thématiques et en mi-journée, on aborde les contextes de la langue et on prévoit même un intermède pour laisser la langue s'exprimer avec par exemple des extraits de poésie, des extraits de textes lus ou des extraits musicaux et à la fin de la journée, des débats qui pourraient permettre donc d'élaborer des solutions parce qu'il ne faut pas oublier l'objectif de ces journées à savoir arriver à la fin avec un mandat du Comité ad hoc sur la qualité de la langue. Évidemment, nous visions les contributions très majoritairement acadiennes. Nous recherchons pour la participation des contributeurs du champ universitaire, du champ communautaire, du champ politique, du champ médiatique et du champ de l'éducation par exemple les districts scolaires. Donc voilà rapidement brossé l'esprit du travail qui a été fait et de l'avant-programme qui vous est proposé et je redis que le programme est quand même toujours en construction parce qu'au niveau des dates, il faut coordonner ces dates avec les autres activités de l'université et quelques activités pourraient s'ajouter. Par exemple hier quand on a parlé avec le service de la communication à l'université, y'a eu quelques avancées dans ces propositions. Voilà monsieur le président, je vous remercie.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. C'est un point de décision donc est-ce qu'on a une proposition sur quoi que ça soit parce que je vois à l'ordre du jour, madame la secrétaire générale est-ce que...

Secrétaire générale : Oui en effet.

Recteur et vice-chancelier : Monsieur le président, je peux en faire la proposition.

Président d'assemblée : Donc vous voyez la proposition qui est à l'écran, que le Sénat académique accepte la programmation proposée pour le Groupe de travail sur la qualité de la langue française relativement à l'organisation de journées de réflexion qui a été proposé par le recteur et appuyé par Hélène Albert. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y aurait des questions? Je ne vois pas de question donc s'il y a pas de question on va procéder au vote et dans ce cas ici c'est un vote Forms donc M. Couture va vous envoyer le lien. Attendez avant qu'on procède au vote, il y a une intervention. Mme Gaudet.

Gaudet : Merci beaucoup. Excusez-moi, je suis un peu lente ce matin, c'est pour ça que ça m'a pris un peu de temps à lever la main. En tout cas je veux féliciter le groupe qui a fait un excellent travail en fait d'essayer de voir tous les aspects de cette question pour éventuellement qu'on puisse en discuter. J'ai juste une petite question. On parle de notions de la qualité de la langue, je trouve ça très important et puis par après, on parle de la qualité de la langue et de l'insécurité linguistique. Je me demandais si on pouvait pas parce que je trouve qu'on parle souvent d'insécurité linguistique et je trouve que c'est important, c'est une notion très importante. Est-ce qu'on peut parce que j'ai beaucoup lu ces derniers mois sur cette question-là et puis on parle de plus en plus de sécurité linguistique parce que le pouvoir des mots on renvoie des messages aussi. Pour en arriver de transcender l'insécurité linguistique, il me semble qu'on doit comprendre ce que ça prend pour avoir cette sécurité linguistique-là. Je voudrais pas juste qu'on passe toute la journée à parler d'insécurité linguistique, oui, mais après il faut, je crois, parce qu'on est une institution de formation et d'éducation, je crois qu'on se doit aussi de voir notre rôle comme éducateurs éducatrices et d'amener nos étudiants à transcender cette insécurité-là pour qu'ils puissent se sentir éventuellement très sécurisés dans le niveau de langue ou les niveaux de langue. Alors c'est pour ça j'aimerais qu'on puisse refléter un petit peu cette idée dans la journée qu'on aura aussi. Puis cette sécurité linguistique elle est définie aussi. Il y a de plus en plus de chercheurs qui l'abordent.

Président d'assemblée : Merci Mme Gaudet. Est-ce que vous aviez une réaction M. Mbarga ou ça va?

Mbarga : Je voudrais remercier Mme Gaudet pour la réaction et je voudrais préciser aussi que pendant les consultations que nous avons eues, beaucoup de participants insistaient sur comment une vision optimiste de la langue, ne pas seulement voir uniquement que la langue est en détérioration, il faut aussi voir les efforts qui sont faits pour la langue et je pense que ce point de vue reflète un peu cette direction-là. Je suis tout à fait en mon sens à l'aise avec cette correction linguistique, on pourrait dire plus souvent sécurité linguistique que insécurité linguistique.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions avant qu'on procède au vote? Sinon on va procéder donc on va ouvrir le vote. Donc c'est la fin du vote. 33 pour, 0 contre, adopté. Merci beaucoup.

8.2 Autres

Président d'assemblée : Le point 8.2, autres.

9. Rapport du Comité des programmes

9.1 Abolition du Baccalauréat appliqué en agroforesterie

Président d'assemblée : J'ai pas d'informations additionnelles donc on va procéder au point 9 qui est le rapport du Comité des programmes. Le point 9.1, abolition du baccalauréat appliqué en agroforesterie. Un point pour décision donc je vais céder la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Gilles Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Oui, nous avons quelques dossiers à traiter ce matin qui découlent de recommandations effectuées par le Comité des programmes. Donc le premier, le point 9.1, il s'agit de l'abolition du baccalauréat appliqué en agroforesterie. Ce programme était offert par l'UMCE en collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, le campus d'Edmundston. Ça date de plusieurs années donc en 2008, le CCNB avait pris la décision d'abolir son programme notamment en raison de faibles inscriptions donc à ce moment-là, l'Université de Moncton avait suspendu les admissions au programme ou à notre programme de bacc appliqué. Il s'agit d'un programme pour lequel y'a plus d'étudiants depuis 10-12 ans. Le campus d'Edmundston propose donc l'abolition de ce programme. L'abolition de l'ensemble des cours du programme a été adoptée par le Comité des programmes du Sénat académique donc le CPR recommande au Sénat l'abolition du programme proprement dit. Si vous regardez dans votre trousse, vous avez le CPR-12 qui décrit un peu les raisons pour lesquelles on veut abolir le programme. Monsieur le président suivant la recommandation du Comité des programmes du Sénat académique, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte l'abolition du baccalauréat appliqué en agroforesterie.

Président d'assemblée : Merci beaucoup donc proposé par le VRER, appuyé par la doyenne Fortin. Est-ce qu'il y aurait des questions? Doyen Ashrit, est-ce que vous avez une question ou c'était plutôt pour appuyer?

Ashrit : C'était pour appuyer.

Président d'assemblée : Okay, merci. Sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le président. J'ai pas rien contre la proposition, mais je me demandais juste l'agroforesterie ça me semble quand même être un domaine qui est important pour se sortir de certains, entre autres de la crise climatique puis des enjeux de foresterie qu'on a dans la province. Je me demandais juste si la question d'agroforesterie est couverte dans d'autres programmes à l'université. Peut-être une question pour la doyenne Fortin, elle est peut-être capable de répondre.

Président d'assemblée : Merci. Mme Fortin.

Fortin : En fait, y'a toujours des cours options qui ont été maintenus dans le cadre du programme en aménagement des forêts donc l'étudiant qui s'intéresse a encore la possibilité de faire certains cours. Je vous dirais que l'agroforesterie demeure un sujet qui intéresse l'École de foresterie. On a exploré, on continue à explorer aussi la possibilité de faire des programmes en collaboration notamment avec la Côte d'Ivoire.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions ou commentaires? Mme Fortin, ça va?

Fortin : Oui ça va, merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions? Mme Surette.

Surette : Non, c'est bon, j'ai baissé ma main.

Président d'assemblée : Okay. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions? Sinon, on va procéder au vote. On va lancer le vote sous forme Forms. Le vote est ouvert. Fin du vote. 34 pour, 1 contre, adopté. Merci beaucoup.

9.2 Modifications aux conditions d'admission et aux règlements particuliers – Maîtrise ès sciences (biochimie) et Maîtrise ès sciences (chimie)

Président d'assemblée : Le point 9.2, modifications aux conditions d'admission et aux règlements particuliers – Maîtrise ès sciences (biochimie) et Maîtrise ès sciences (chimie). M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. C'est le point qu'on avait, je sais pas si vous vous souvenez, on avait ce point à l'ordre du jour de notre dernière réunion du Sénat académique et séance tenante, on l'avait enlevé. C'est parce qu'on s'était aperçu séance tenante que les formulaires que le CPR avait évalués n'étaient pas les bons, c'était pas la dernière version donc le CPR s'est réuni cet automne puis on a révisé et on apporte la recommandation ce matin. Ici il s'agit de modifications mineures au programme de maîtrise de science en chimie et la maîtrise de science en biochimie. Donc ce sont des modifications qu'ont été recommandées par le Département de chimie et biochimie, la Faculté des sciences, le Conseil de la FESR et le Comité des programmes. Il s'agit essentiellement de changements aux conditions d'admission des deux programmes. Pour les deux programmes, on désire rajouter une condition puis la condition c'est d'avoir une lettre d'appui de la directrice ou du directeur de thèse qui est proposée au moment du dépôt de dossier. La pratique courante au département est d'intégrer les étudiantes et les étudiants dès qu'ils arrivent à l'université, en tout début de parcours ils veulent les intégrer dans leur équipe de recherche. Ceci inclut également toutes les questions de financement de la part des professeurs donc il s'agit ici de pouvoir identifier la ou le prof qui va encadrer l'étudiant. Tant qu'à faire à faire des changements, l'unité propose également de nettoyer un peu les règlements particuliers du programme ou des programmes puisqu'il y a des doublons avec les règlements universitaires pour les cycles supérieurs. On avait fait du travail au niveau des cycles supérieurs y'a quelques années et y'a des certains règlements qui se répètent. Ces modifications-là sont reflétées dans le formulaire CPR-9 que vous avez entre les mains. Donc monsieur le président suivant la recommandation du Comité des programmes, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission et règlements particuliers de la maîtrise de science en biochimie et la maîtrise de science en chimie. Voilà.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par le sénateur Clarisse. Est-ce qu'il y aurait des questions ou commentaires? Mme Surette.

Surette : Désolée, j'avais levé ma main pour appuyer.

Président d'assemblée : Okay, c'est ça, il y en avait trois en même temps, j'ai pris la première. Est-ce qu'il y aurait des questions? J'en vois pas donc s'il y a aucune question ou commentaire, on va procéder au vote. On va lancer le vote sous forme document Forms. 30 pour, 0 contre, adopté.

9.3 Modifications au Calendrier universitaire

Président d'assemblée : Le point 9.3, modifications au calendrier universitaire. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ici également, c'est un point que le Sénat académique avait abordé lors de sa dernière rencontre au mois d'août. Juste comme rappel, vous vous souvenez qu'il y avait certaines modifications qu'on voulait faire notamment pour les années 2024 et 2025 ou surtout 2024 qu'il y avait des questions par rapport notamment à la session d'examens. On avait adopté un bon nombre de changements au calendrier, mais y'avait quand même comme j'ai mentionné, quelques dates, quelques choses qui restaient à vérifier. Notamment, on avait discuté de retarder ou reporter d'une semaine en 2024 et 2025 les dates pour les collations de grades. Au CPR du 4 octobre, nous avons fait la recommandation et ça été adopté et y'avait la question, comme j'ai mentionné, des examens notamment pour l'année 2025, question que le congé de Pâques tombait au début, mais pendant la session des examens puis y'avait un certain niveau d'inquiétude par rapport aux étudiants. Les étudiants les étudiantes qui sont membres du Sénat et qui sont membres du CPR ont fait une consultation auprès de leurs collègues puis finalement ce qui est sorti et ce qui est recommandé par le Comité des programmes c'est qu'on adopte le scénario 3. Le scénario 3 prévoyait, puis vous avez la figure, le tableau dans vos notes, c'est qu'on aurait deux journées d'études, mais pas successives comme qu'on a d'habitude donc on aurait une première journée d'études le 15 et la deuxième journée d'études le 19. Le 19 avril tombe le samedi du congé de Pâques donc je sais pas si vous vous en souvenez y'a quelques années, ça avait quand même créé un certain nombre de malaises, on avait eu justement cette situation-là où y'avait pas d'examens le Vendredi Saint, y'avait des examens le samedi, y'en avait pas le dimanche et le lundi donc ça avait créé un certain mécontentement de la part de nos étudiantes et étudiants ainsi que notre corps professoral. Donc de cette façon-ci, on aurait les quatre journées du congé pascal de congé. Voilà. Y'avait une autre question aussi qui avait été abordée au mois d'août c'était la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation donc le 30 septembre. Comme vous l'avez remarqué, on l'a pas intégré au calendrier à ce moment parce qu'on a pas fait la décision finale sur les modalités de reconnaissance de cette journée-là. Cette année comme vous le savez, on a accordé la journée comme un congé de travail, un congé d'études puis je sais qu'il y avait eu beaucoup de discussions et de débats à savoir sous quel type de format que cette journée-là devrait avoir, est-ce que c'est un congé férié ou est-ce qu'on devrait plutôt avoir une journée où on fait une panoplie d'activités de sensibilisation par rapport à cette question importante. Donc y'a pas de décision finale qui a été faite, par contre ce que je peux vous dire c'est que différents scénarios, puis je pense qu'on l'a vécu parce que ça été annoncé de façon tardive au printemps ou à l'automne plutôt, le 30 septembre ça donne que ça tombe le même jour de la semaine que le 11 novembre. Il y avait quand même un certain nombre de cours où on allait manquer deux pleines journées de classe. Le registrariat a fait un certain travail je pense qui est très bien qui dans l'éventualité qu'on accorde le 30 septembre comme congé, qui pourrait redresser cette situation-là, c'est-à-dire qu'on pourrait par exemple considérer une journée à la fin de la session pour remplacer les cours du 30 septembre et du 11 novembre donc un petit peu comme qu'on fait pour le congé de l'Action de grâce par exemple, il y a deux ou trois lundis à la session d'automne qui sont fériés typiquement donc on aurait des scénarios qui pourraient compenser pour ça. Donc voilà monsieur le président, je propose l'adoption de la mise à jour du calendrier universitaire.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? Jean-François Thibault, merci. Appuyé par le doyen Thibault. Est-ce qu'il y aurait des questions? Mme Albert, c'est pour une question?

Thibault : On t'entend toujours pas Hélène.

Président d'assemblée : Non. Je vais céder la parole à Mme Surette puis ensuite on va essayer. Mme Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Par rapport à la journée du 30 septembre, je pense que c'est vraiment très important que l'université reconnaisse le congé. Dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, l'action 80 c'est justement de reconnaître cette journée-là comme congé férié. Je pense que c'est important que l'université organise des activités pour cette journée-là et qu'il soit bien publicisé pour que tout le monde puisse en profiter, mais par contre, je pense que peu importe comment on décide de reconnaître cette journée-là, ça va affecter les cours. C'est un appel à reconnaître la journée puis ensuite de nous amener un calendrier modifié plus tôt que tard pour qu'on puisse bien prendre en compte le fait que cette journée-là affecte le calendrier universitaire et affecte certainement certains des horaires de cours.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Si y'a pas d'autres commentaires, on va procéder au vote. Mme Albert, est-ce que votre micro fonctionne? Pas l'air à ça. Donc on va procéder au vote.

Ashrit : Monsieur le président?

Président d'assemblée : Oui.

Ashrit : Ah, le vote est lancé.

Président d'assemblée : Oui, le vote est lancé.

Ashrit : C'est correct. Je voulais dire à Mme Albert si elle peut envoyer ça dans la conversation le commentaire. Merci.

Albert : Est-ce que ça marche maintenant?

Président d'assemblée : Là on a lancé le vote. Voulez-vous que...

Albert : Non, non, non, non.

Président d'assemblée : C'est beau, excellent, merci. Excusez-nous pour ces obstacles techniques. Donc le vote est lancé. Le vote est terminé. 38 pour, 0 contre, adopté. Merci beaucoup.

9.4 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 9.4, résolutions transmises pour information. M. Roy.

VRER : Vous avez dans votre trousse justement des résolutions qui ont été adoptées par le CPR qui a la décision finale notamment sur des modifications à apporter à des cours d'histoire aux cycles supérieurs. Donc c'est ça pour ce point-là, monsieur le président.

Président d'assemblée : Excellent. On va revenir, Mme Albert je vois que votre main est levée, j'imagine votre micro fonctionne. Est-ce que vous voulez faire un commentaire?

Albert : J'espère que ça fonctionne; mon Teams à chaque fois me fait des drôles de trucs. Je veux simplement mentionner la chose suivante, je m'excuse de revenir sur le point précédent, mais j'aimerais peut-être juste inviter les personnes qui vont se pencher sur le calendrier universitaire puis la comment on va reconnaître le 30 septembre. Peut-être inviter le comité Mawiomî avec nos partenaires autochtones de nous donner en quelque part un éclairage sur des paramètres de comment on pourrait faire, des suggestions parce que c'est vraiment je pense la journée pour les reconnaître donc on pourrait peut-être reconnaître leur contribution à la manière dont on pourrait le faire de manière respectueuse. Donc c'est une suggestion comme ça que je voulais juste faire et je m'excuse encore une fois.

Président d'assemblée : Bon point, merci. Excellent, donc on a complété le point 9.

10. Rapport du Comité conjoint de la planification

10.1 Évaluation des programmes

10.1.1 Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (primaire)

Président d'assemblée : On va procéder au point 10 de l'ordre du jour, rapport du Comité conjoint de la planification. Le point 10.1 Évaluation des programmes, le point 10.1.1 le baccalauréat ès arts – baccalauréat en éducation au primaire. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Peut-être juste avant de procéder spécifiquement à l'évaluation du programme au primaire, j'aimerais de faire quand même quelques commentaires qui s'appliquent aux deux programmes donc essentiellement ce qu'on fait ce matin c'est on révise les évaluations des programmes de 1^{er} cycle à la Faculté des sciences et de l'éducation. Comme vous le savez, la Faculté d'éducation offre plusieurs programmes de 1^{er} cycle. Ce sont des programmes qui pour une grande partie du moins, ils sont offerts conjointement avec les facultés partenaires donc que ça soit la Faculté des arts et sciences sociales, la Faculté des sciences et la Faculté des sciences de la santé et services communautaires. Ces programmes sont balisés par le mandat qui est confié à la faculté par le Ministère d'éducation et du développement de la petite-enfance. Elle est la seule responsable pour la formation initiale en enseignement pour les francophones au Nouveau-Brunswick. Je pense que je vous apprends rien, on constate que la très grande majorité des enseignantes et des enseignants dans les écoles francophones au Nouveau-Brunswick et dans les écoles francophones également ailleurs en Atlantique notamment ont été formés ici à l'Université de Moncton. Vous avez certainement constaté que les programmes sont d'une durée de cinq ans, 168 crédits. Là aussi cette notion-là est là pour justement répondre aux exigences du ministère. La Faculté d'éducation et ses programmes de 1^{er} cycle on peut donc voir jouent un rôle très important dans nos communautés acadiennes et francophones au Nouveau-Brunswick et ailleurs. Les programmes de B.A.-B. Éd. primaire, B.A.-B. Éd. et B.A.-B. Sc. au secondaire ainsi que le programme de deux ans, le programme B. Éd. qu'on appelle programme A constitue vraiment la raison d'être de la faculté. Ces programmes préparent spécifiquement pour l'enseignement dans le système scolaire francophone du Nouveau-Brunswick puis ces formations-là mènent automatiquement à l'obtention du brevet d'enseignement à la Certification V. Ce sont justement pour ces raisons-là des programmes prioritaires pour la faculté et l'université. J'ai mentionné que les programmes de 1^{er} cycle sont offerts en partenariat avec trois facultés. La seule exception c'est le B. Éd. programme A qui est d'une durée de deux ans parce qu'il exige un premier baccalauréat dans une discipline approuvée par le ministère. Donc comme vous voyez, ces évaluations de programmes ici sont, je dirais, un petit peu plus, je vais utiliser le terme complexe dans le sens que vous avez remarqué dans votre documentation qu'en plus de la réaction par exemple du décanat de la faculté ou de l'unité, on a des réactions non seulement de la Faculté de l'éducation et de l'UARD en éducation, mais également les rétroactions des facultés partenaires puis des unités concernées également. Évidemment ça comprend, comme j'ai mentionné, l'UARD et les campus d'Edmundston et Shippagan. Si je pense spécifiquement maintenant au programme primaire, ici également la

procédure habituelle pour l'évaluation des programmes a été suivie. On avait une équipe d'évaluation qui était composée de la professeure Tara Flanagan de l'Université McGill et le professeur Dominic Voyer de l'Université du Québec à Rimouski. Cette évaluation de programme-là était censée avoir lieu au printemps 2020, mais avec le déclenchement de la pandémie, la visite a été reportée à l'automne 2020 et elle s'est effectuée de façon virtuelle. La visite a eu lieu le 30 novembre et le 1^{er} décembre de l'année passée. L'équipe a soumis son rapport le 27 janvier et vous pouvez trouver le rapport de l'équipe à la page 33 du dossier. Toutes les instances concernées ont eu l'occasion de réagir au rapport. On parle ici de la Faculté des sciences de l'éducation, l'UARD, le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation, doyenne des études à l'UMCE, doyen des études à l'UMCS, les membres de l'association des étudiantes et étudiants de la faculté. En plus des intervenants liés à la Faculté des sciences de l'éducation, y'a des facultés partenaires, notamment la Faculté des sciences et la Faculté des arts et sciences sociales. Vous allez trouver l'avis du vice-rectorat à la page 48 du document. Étant donné, comme j'ai mentionné d'entrée de jeu, le programme B.A.-B. Éd. primaire, c'est un programme qui est important pour l'université et important pour la société donc il figure parmi nos programmes prioritaires. Si on regarde un peu du côté des forces qui ont été soulevées par l'équipe d'évaluation, y'a l'engagement du corps professoral dans la formation des futur(e)s enseignants et enseignantes notamment en ce a trait à la création et au renouvellement des cours. Ils ont beaucoup apprécié également les approches pédagogiques qui sont diversifiées et pertinentes. Ils affirment et je cite et je mets des guillemets, « il ne fait aucun doute de la qualité générale de la formation du programme B.A.-B. Éd. primaire est très bonne » donc c'est quand même très élogieux comme commentaire. Ils constatent également que chaque personne qui occupe un rôle de leadership démontre un engagement fort envers les idéaux du programme et de l'objectif général de créer le meilleur programme pour les étudiantes et les étudiants. Les professeurs ainsi que les étudiantes et étudiants se sentent soutenus dans le programme. Finalement, l'équipe mentionne que les activités de la RDC semblent également contribuer à la visibilité du programme car ils semblent être considérées comme une ressource communautaire importante en particulier sur les questions d'inclusion. Bien entendu, l'équipe fait quand même un certain nombre de constats puis ils proposent une série de recommandations afin d'améliorer notre programme de B.A.-B. Éd. primaire. Voici quelques éléments qui ont été soulevés donc le grand nombre de cours obligatoires accentué par la présence de plusieurs cours de moins de 3 crédits donc y'a beaucoup de cours de 1 ou 2 crédits donc ça génère un programme qui est chargé puis très peu de place pour des cours à option pour les étudiantes et étudiants. Si un étudiant ou une étudiante voulait suivre un programme avec des cours à option qui l'intéresse, c'est un peu difficile. Les évaluateurs constatent également que la formation pratique donc on présente ça comme un catalyseur des programmes de formation du 1^{er} cycle, mais qui a aucun crédit de formation pratique en 1^{ère} année, seulement 1 crédit en 2^{ième} année et 2 crédits en 3^{ième} année. Ensuite, la double diplomation amène un certain nombre de défis notamment ce qui concerne la collaboration entre la Faculté des sciences de l'éducation et les facultés partenaires. D'après l'équipe d'évaluation, les étudiantes et étudiants de l'UMCE et de l'UMCS souhaiteraient avoir accès aux cours offerts pour le campus de Moncton lorsque ceux-ci ne sont pas offerts sur leur campus d'attache. Y'a un grand intérêt pour le potentiel du quota co-enseignement parmi les profs de différentes disciplines justement pour établir le pont entre les cours de matières enseignables et les cours axés sur la pédagogie. Finalement, l'équipe d'évaluation recommande que la Faculté des sciences de l'éducation poursuive le travail amorcé afin de faire la transition approche cours qui est l'approche actuelle vers une approche programme. On ajoute qu'il y a des plans de cours cadres mettant en évidence l'apport de chaque cours dans le programme de formation devrait être développé afin de s'assurer que le tout est cohérent et permet d'atteindre la qualité de la formation souhaitée. En tenant compte des recommandations de l'équipe d'évaluation ainsi que les rétroactions que nous avons eues, vous allez trouver les recommandations du CCJ à la fin du document que vous avez entre vos mains. Je vais lire les cinq recommandations donc la première : que la Faculté des sciences de l'éducation évalue l'ensemble des cours dans une approche programme afin d'améliorer la cohésion entre les dix cours, éliminer les redondances et assurer un contenu obligatoire permettant d'atteindre les résultats d'apprentissage ciblés. La deuxième : que la Faculté des sciences de l'éducation développe des plans de cours cadres faisant référence aux principes du cadre conceptuel y compris l'acquisition des compétences professionnelles et les approches actualisantes et inclusives afin de mieux partager la vision de la formation. La recommandation 3 : que la faculté améliore la flexibilité des parcours des étudiantes et étudiants en éliminant notamment les cours de 1 crédit et de 2 crédits en organisant des cours en blocs de 3 crédits sans pour autant dépasser le total de 168 crédits sur cinq ans et en permettant plus de cours optionnels. La recommandation 4 : que la faculté et les facultés partenaires révisent l'intégration de la formation pratique au sein du programme B.A.-B. Éd. primaire dans le but d'améliorer sa répartition sur la feuille de route et finalement, que la faculté examine le partage des cours entre les campus et examinent les possibilités de coenseigner certains cours avec des membres du corps professoral des facultés partenaires. Voilà monsieur le président, j'en fais la recommandation.

Président d'assemblée : Merci. Ça nous prend un appuieur donc appuyé par sénateur Lavoie. Est-ce qu'il y aurait des questions ou commentaires par rapport à ces recommandations? Le sénateur Clarisse.

Clarisse : Je ne peux qu'applaudir toutes ces recommandations. Maintenant l'opérationnalisation de la recommandation 5, ça implique un décroisement des facultés et des modes opérationnelles ici et au-delà de cette recommandation pour ce programme-là, c'est un sujet auquel il faut réfléchir vraiment de manière importante et avancer pour arrêter de travailler en silo et de travailler vraiment en collaboration à savoir ça va jusqu'aux crédits d'enseignement qui sont dans un département ici donc c'est vraiment réfléchir ici pour avoir

une véritable coopération donc c'est mon commentaire sur ce point-là, mais la recommandation va dans le bon sens.

Président d'assemblée : Merci.

VRER : Merci Olivier.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : Juste quelques petites remarques. Une première question que je m'étais posée, j'ai observé que la dernière évaluation remontait à 2007 et je me disais ça remonte à 14 ans. Normalement par exemple dans les disciplines professionnelles comme en travail social nos évaluations externes puis maintenant externes et internes, se font dans des cycles de sept ans à huit ans alors je me disais il me semble qu'il y a là une longue période pour un programme qu'on considère prioritaire et important. Évidemment si on regarde les inscriptions, ça va vraiment mieux dernièrement ce qui est vraiment réjouissant. Ça c'était une première remarque. Je me pose la question aussi et je voyais pas beaucoup dans les documents présentés les programmes comme tels, j'ai pas vu l'ensemble des documents sur l'ensemble des cours qui sont là; peut-être que c'est moi qui a mal lu, mais j'ai pas vu dans le rapport d'auto-évaluation ces documents-là, mais je vais te poser la question à savoir quelles sont les assises peut-être plus fondamentales de ces programmes-là en terme de formation en philosophie, en sociologie donc les disciplines fondamentales qui sont évidemment importantes. Je l'ai pas trouvé, peut-être que c'est parce que j'ai mal consulté les documents présentés. Une autre chose que je remarque aussi c'est, et là je fais une petite doléance, je trouve que la question du comité consultatif qui a pas été retenue, la recommandation 9, nous pour avoir adopté à l'École de travail social y'a de ça un bon bout de temps, c'est vraiment une plus-value, c'est vraiment une belle manière de rassembler les gens puis de les consulter, de leur parler des enjeux de l'interne. Ça fait en tout cas, je le dis sous toutes réserves, je trouve que c'est vraiment intéressant puis la dernière chose que je veux mentionner c'est je me surprends toujours quand on est dans un programme de formation universitaire quand on ___ le langage des compétences, ça m'apparaît pas compatible avec en tout cas ma conception de la formation universitaire, mais je le dis sous toutes réserves parce que je l'ai observé. Voilà, merci.

VRER : Monsieur le président si vous permettez, j'aimerais quand même entendre la doyenne Cormier sur certains éléments de ce que Mme Albert vient de souligner. J'aimerais quand même par contre, et peut-être que Marianne était pour le mentionner, mais la question d'un comité consultatif. Y'en a un déjà en fait je siège avec Marianne sur ce comité-là. Y'a des représentants du ministère qui sont là. On se rencontre deux fois par année puis y'a une rencontre sur deux, on a également les décanats des facultés partenaires ainsi que les directions des trois districts francophones de la province. Y'a quand même un comité qui existe, je dis pas qu'éventuellement on pourrait pas voir à un autre type de comité consultatif, mais c'est pour cette raison-là qu'on l'avait pas mis dans nos recommandations. Marianne, je sais pas si tu peux adresser certains éléments que Hélène a apportés.

Cormier, M. : Oui, certainement. D'abord au point de vue de l'évaluation qui datait de 2007, je pense qu'on pourrait expliquer ça par le fait qu'on a fait un processus assez exhaustif à la faculté de reconfiguration qui a pris un certain montant d'années et donc on a voulu avoir le programme reconfiguré en place avant de passer à l'évaluation des programmes pour pouvoir évaluer le nouveau programme et non le programme ancien pouvait, mais je suis d'accord avec la sénatrice Albert qu'on devrait procéder plus régulièrement à l'évaluation du programme. Pour les assises plus fondamentales du programme, c'est un programme qui fait deux diplômes comme le VRER l'a mentionné donc les finissants obtiennent un B.A.-B. Éd. Nous à la faculté, on s'occupe du côté B. Éd. donc on a des cours de pédagogie. Dans ces cours de pédagogie-là, on a quelques cours qui sont des cours plus fondamentaux comme par exemple le cours fondement en éducation qui fait vraiment un côté historique philosophique de l'éducation. On a aussi un cours qui s'appelle gestion d'éducation qui parle aussi des finalités de l'école de l'éducation donc celui-là aussi est assez fondamental. Dans le côté B.A., y'a un cours de philosophie ou sociologie où les étudiants peuvent soit prendre le cours de sociologie de l'éducation ou le cours de pensée; c'est un cours de philosophie je m'en rappelle pas du titre par cœur. Puis après dans le côté B.A., y'a aussi toute la formation disciplinaire qui est les disciplines que les enseignants vont avoir à enseigner dans ce cours-là. Ça fait que notre régime pédagogique est assez particulier, mais c'est pour répondre aux besoins du milieu, mais on a quand même un souci d'avoir des cours fondamentaux aussi dans le programme.

Président d'assemblée : Ça va, merci. On va poursuivre avec les interventions. Sénatrice Kaouche.

Kaouche : Bonjour. Je pense que j'ai un petit problème avec ma caméra, apparemment c'est la journée anti-caméra et micro donc je vais poser pareil ma question. Moi j'ai une question concernant le bacc en éducation primaire immersion inclusion scolaire. C'est un programme de deux ans puis nous on est supposé au campus du nord de donner la première année. C'est un programme qui était adopté en mars 2019 au Sénat et qui est subventionné en principe par le gouvernement par 100 000, c'est divisé sur deux ans, première année 50 000, deuxième année 50 000 pour la création de ce programme. J'aimerais savoir on est rendu où avec ce programme, est-ce qu'il y a des inscriptions donc je pose la question à notre doyenne Marianne si elle peut me répondre. Merci.

Cormier, M. : Merci pour la question. Oui, ce programme n'était pas en évaluation encore parce qu'il vient d'être adopté et la subvention, le financement du ministère venait du secteur anglophone du ministère et était pour la création donc c'était seulement une occasion unique, c'est pas une occasion annuelle de financement malheureusement. Et puis est-ce que nous avons des inscriptions, nous avons une inscription dans le programme au campus de Moncton, à ma connaissance c'est tout. Les défis que nous avons avec ce programme-là c'est un défi de publicité et de recrutement parce que nos recruteurs pour des programmes de 1^{er} cycle, recrutent dans les écoles secondaires et pour être admis au programme d'immersion inclusion, il faut un premier bacc. Alors faut se trouver une stratégie de recrutement. Je pense que c'est ça le constat que je peux faire pour vous.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Ungureau.

Ungureau : Bonjour et merci pour me donner la parole. J'aimerais juste mentionner et j'aimerais vraiment pas perdre l'occasion unique qu'on a maintenant de relancer l'idée qu'il va falloir avoir des grandes améliorations en ce qui concerne l'enseignement de l'anglais comme langue seconde au primaire et au secondaire. Le programme qu'on a présentement à l'Université de Moncton manque énormément en ce qu'ils vont faire un cours d'apprentissage de langue et de didactique de langue même de l'anglais, de la grammaire anglaise pour l'enseignement, on a rien. Et comme vous l'avez très bien dit, c'est vraiment nos étudiants qui finissent par être les enseignants dans les écoles. C'est un cercle vicieux qui fait en fait que nous avons une population surtout dans le territoire du nord qui a un niveau d'anglais très bas et il y a des conséquences pour la communauté acadienne en tout parce que la plupart des emplois gouvernementaux ont dans la politique de pouvoir exiger le bilinguisme au Nouveau-Brunswick ce qui fait en sorte que les gens de nos territoires sont discriminés de cette forme parce qu'ils ne vont pas apprendre assez d'anglais dans les écoles. Ça fait très longtemps que ces problèmes existent. J'ai parlé avec des consultants pédagogiques au DSFNE dans l'ouest et dans le sud pareil. Le manque d'enseignants d'anglais est très grand et ça commence dans le primaire où il n'y a pas des cours d'enseignement d'anglais. Je ne veux pas dire que les étudiants ou les élèves devraient être bilingues, absolument pas, juste avoir un niveau d'anglais suffisant pour commencer. Merci beaucoup et j'espère de tout mon cœur que cette fois-ci ceci se crée, ça fait dix ans que j'essaie de pousser pour augmenter le niveau d'enseignement de l'anglais et la didactique de l'anglais dans le programme de l'université. Ça doit être l'Université de Moncton qui prenne la relève. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Sénateur Clarisse et sénatrice Albert, est-ce que ce sont des anciennes mains ou ce sont des nouvelles mains? Je veux faire un peu de ménage dans l'ordre.

Albert : Moi dans mon ordinateur, ma main est baissée.

Président d'assemblée : Okay c'est beau, merci.

Clarisse : Et c'est la même chose pour moi.

Président d'assemblée : Okay, merci. Sénateur Habermacher.

Habermacher : Oui bonjour. Donc moi c'est une nouvelle main, c'est bien ça? Je voulais poser peut-être une question au Comité conjoint de la planification portant sur l'avenir de ce programme-là en particulier, mais ce que les recommandations pour ce programme peut-être nous disent pour d'autres programmes ou dans d'autres contextes parce que en lisant les recommandations, je lis plusieurs thèmes on va dire sous-jacents, peut-être des principes généraux que je vois dessous par exemple la notion d'approche programme et définir ce qu'on appelle ça des compétences ou des objectifs d'apprentissage pour les cours et pour le programme et coordonner ces deux choses-là, favoriser la flexibilité que les étudiants aient des choix dans leur apprentissage parce qu'on sait que ça contribue à la motivation et aussi au choix de parcours individuel. Et puis comme a dit aussi le sénateur Clarisse à la recommandation 5, cette idée de décloisonner, de pas travailler en silo, d'intégrer différents programmes corps professoral ou autre et je voulais savoir peut-être si vous pourriez nous dire s'il s'agit pour ces différents éléments dans l'orientation générale qu'on voudrait favoriser partout si y'a des éléments ici qui sont spécifiques à ce programme-là et qui sont pas forcément appliqués d'ailleurs.

Président d'assemblée : M. Roy, est-ce que vous voulez aborder cette question?

VRER : Oui, je peux peut-être soulever quelques points. Je trouve c'est une excellente question puis c'est une excellente observation également. Je peux pas parler au nom du CCJ, mais quand même je pense que comme institution, c'est le genre de questions qu'on doit se poser. En parallèle avec l'exercice de planification stratégique qu'on est en train de faire, y va y avoir des éléments évidemment par rapport à un plan académique puis je pense que ce genre de question-là devrait figurer dans nos réflexions. Puis en parallèle aussi comme vous savez, notre politique sur l'évaluation des programmes, en fait notre collègue Edgar l'avait mise à jour y'a une dizaine d'années lorsqu'il était vice-recteur adjoint à l'enseignement donc on va jeter un regard sur cette politique-là également puis justement des éléments comme vous venez de mentionner, ça pourrait faire partie de l'exercice puis je pense que comme institution si on parle d'approche par programme au

lieu d'approche par cours, des choses comme ça, je pense que ça mérite une bonne réflexion. Donc merci pour l'intervention.

Président d'assemblée : Merci. J'aurais beaucoup d'opinions sur le sujet, mais ce n'est pas ma position d'émettre mes opinions donc je vais céder la parole à la doyenne Cormier.

Cormier, M. : Merci monsieur le président et oui, je peux confirmer que je sais que tu as beaucoup d'opinions, mais tu auras la chance d'en parler au prochain conseil de faculté.

Président d'assemblée : C'est ça.

Cormier, M. : Je dois dire que j'applaudis et je pense que le corps professoral de la faculté applaudit aussi les recommandations que le CCJ nous propose. Je vous affirme que nous avons déjà commencé le travail dans au moins deux des recommandations soit celle de la flexibilité, la recommandation 3 et celle de la formation pratique, la recommandation 4. Je suis très heureuse de voir ça ce matin. En ce qui a trait à la recommandation 5, je veux faire écho aux propos du sénateur Clarisse qui dit que y'a un décloisonnement qui serait très intéressant, mais qui n'est pas évident. Nous avons besoin de voir d'abord à la structure et à la capacité de faire ça. Je sais que les professeurs de la faculté aimeraient bien avoir beaucoup de liens entre les cours disciplinaires et les cours de didactique, mais le cours enseignement ne s'impose pas. C'est comme forcer un mariage, il faut que ça vienne de la base, il faut que ça soit volontaire et que la motivation soit là. Donc celle-là je me reconforte en voyant que ça dit qu'il faut que nous examinions alors ça nous l'impose pas, mais je pense qu'il faut garder en tête que y'a des composantes systémiques qui ont besoin d'être adressées avant de pouvoir y arriver. C'est pas quelque chose qui va se faire spontanément non plus. Merci.

Président d'assemblée : Merci madame la doyenne. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions? Là je vois encore des mains qui sont là, mais je pense que ce sont des anciennes mains. Je vais procéder à la sénatrice Albert.

Albert : Je veux vraiment pas m'éterniser, je vais juste faire un petit commentaire parce que je l'avais noté puis j'en ai pas parlé tantôt et c'est peut-être un commentaire qui va de soi, mais je le nomme pareil. Ça concerne, parce que dans le rapport les évaluateurs l'ont abordé puis je pense que dans l'auto-évaluation si on disait l'idée d'améliorer les liens avec le ministère ou la collaboration, je ne sais trop quoi, moi je reste toujours un petit peu préoccupée ou pas préoccupée, mais je pense qu'il faut vraiment collaborer, être partenaire c'est une grande importance, mais j'ai toujours peur que les ministères imposent en quelque part à la formation universitaire des contenus de formation et je me dis dans ce sens-là, l'université puis la formation universitaire va garder en quelque part son rôle de chef de file parce que c'est ici qu'on fait de la recherche et qu'on essaie de comprendre les meilleures pratiques pédagogiques par exemple et je me dis juste que dans ce contexte-là, puis j'en parle parce que je sais aussi que par exemple au Ministère du développement social, on pourrait tout à fait être invité à calquer nos programmes sur les exigences des principaux employeurs en travail social, mais ça nous empêche pas d'enseigner ce qui est fait là-bas, mais on fait au-delà de ça aussi. J'ai toujours peur, ma crainte c'est pas autant de la faculté elle-même que de l'imposition par le ministère d'une formation alors qu'on sait qu'il change beaucoup; une formation là les programmes sont appelés à évoluer beaucoup. Je pense que la formation universitaire normalement ce qu'elle donne c'est des connaissances qui sont transférables et qui permettent vraiment de s'adapter. Alors je veux juste le dire comme ça, mais sous toutes réserves parce que c'est arrivé à quelques reprises dans le rapport puis je reste toujours un petit peu préoccupée par la nature du lien qu'on a avec des instances gouvernementales qui peuvent profiter en quelque part de leur lien avec nous pour nous imposer une formation. C'est ce que je voulais mentionner.

Président d'assemblée : Mme Cormier, vouliez-vous adresser la situation?

Cormier, M. : Oui, certainement. Je pense qu'il y a un équilibre à faire entre les deux. Il faut certainement savoir qu'est-ce qui est en train de se passer dans les écoles entre autres puis je pense que vous seriez d'accord avec moi, une des demandes du ministère c'est d'ajouter une composante de l'autochtonisation dans nos programmes de formation en éducation ça fait que nous sommes toujours à l'écoute, mais nous réagissons de façon critique aussi, on fait pas juste qu'est-ce qui est à la dernière mode, mais on veut quand même répondre aux besoins du milieu puis sans le fond ce qu'on veut à la faculté c'est ce qui est mieux pour les élèves.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je veux juste réagir un peu aux derniers propos. Moi je pense que c'est sûr que le ministère va pas nous imposer des choses par contre, je pense que le ministère peut donner des grandes orientations. C'est un peu comme une famille ou bien une société qui veut donner des grandes lignes. Par contre, l'application ou le modèle à utiliser pour arriver à ce que le ministère demande c'est l'université est libre de trouver par contre, les grandes lignes ou les grandes orientations peuvent être données par le ministère. Alors comme par exemple le cas de l'autochtonisation que la sénatrice Marianne vient de mentionner, c'est un cas précis. C'est à nous maintenant de trouver comment il faut l'orienter alors j'estime que les deux équipes peuvent travailler fondamentalement ensemble pour donner de très bons résultats.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Kaouche et Ungureanu, est-ce que ce sont des anciennes mains parce que moi je vois vos mains qui sont levées.

Ungureanu : La mienne est baissée par exemple dans mon ordinateur.

Président d'assemblée : Okay.

Kaouche : Pareillement la mienne est baissée sur l'ordinateur.

Président d'assemblée : Excellent. Je vois vos mains, parfois même si vous les enlevez, moi je les vois encore à mon écran. Il n'y a plus d'interventions, je vous remercie énormément donc je pense qu'on va procéder au vote. Vous avez les cinq recommandations suite à l'évaluation du programme et suite à l'examen du CCJ donc on va procéder au vote. Oui, le VRER puis Alain Lavoie, pas Savoie, Lavoie. Donc le vote est lancé.

Clarisse : Monsieur le président, si vous changez d'onglet en allant sur le clavardage puis en allant à nouveau sur afficher les participants, les mains fantômes ont tendance à disparaître.

Président d'assemblée : Okay, merci. Le vote est terminé. 38 pour, 0 contre, adopté. Merci beaucoup. Il est 9 h 52, on va prendre notre première pause jusqu'à 10 h 02 donc on abordera le programme du secondaire au retour. On prend une petite pause et on revient à 10 h 02. Merci.

10.1.2 Programme de formation à l'enseignement au secondaire

Président d'assemblée : On était rendu au point 10.1.2, programme de formation à l'enseignement au secondaire. M. Roy.

VRER : Merci. Si vous entendez un bruit, c'est ma cafetière en arrière qui est en fonction de fonctionner. On a fait le programme au primaire. Ce que nous allons aborder présentement c'est l'ensemble des programmes de formation au secondaire. Donc ici également, on a utilisé la même procédure pour l'évaluation. C'est un petit peu différent dans le sens que l'équipe d'évaluation était élargie notamment pour tenir compte des différentes disciplines. L'équipe était composée des professeures Joanne Grenier de l'Université du Québec à Montréal qui est plutôt volet éducation physique, Abdelkrim Hasni de l'Université de Sherbrooke pour ce qui touche les sciences donc biologie, chimie, mathématiques et physique. Sabrina Moison également de l'Université de Sherbrooke pour ce qui touche l'anglais, les études françaises et l'histoire et Valérie Peters de l'Université Laval pour la composante musique. Les programmes évalués étaient le B. Éd. de deux ans donc le programme A, le baccalauréat éducation physique B. Éd. donc majeure en éducation physique, le B. Sc.-B. Éd. concentration en biologie, chimie, mathématiques et physique, le B.A.-B. Éd. majeure en anglais études familiales, études françaises et en histoire et finalement, le B. Mus., B. Éd. majeure en musique. Les rapports ont été remis en janvier 2021. Également ici, les programmes étaient censés être évalués en présentiel au printemps 2020, mais la visite a été reportée à l'automne sous format virtuel. Je viens d'avoir un petit message de Mme Cormier donc il y avait également la majeure en géographie, désolé. Suivant la réception du rapport, on a été chercher la réaction des facultés partenaires évidemment la Faculté des sciences de l'éducation, de l'UARD, l'École de kinésiologie et de loisir, l'École des sciences des aliments et nutrition et d'études familiales et comme j'ai mentionné, la Faculté des sciences de l'éducation et l'UARD d'éducation. Vous allez trouver l'avis du vice-rectorat de l'enseignement et de la recherche à la page 111 de votre document. Comme dans le cas du programme au primaire donc les programmes de B. Éd. 2 ans, B.A.-B. Éd. au secondaire et B.Sc.-B. Éd. secondaire font partie de nos programmes prioritaires notamment pour les mêmes raisons donc c'est les programmes qui sont essentiels pour la collectivité acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Les programmes de B. musique B. Éd. et éducation physique B. Éd. figuraient parmi les programmes à maintenir notamment parce que y'en a un, je pense, qui a un petit peu trop d'inscriptions donc on saturait le marché et dans l'autre cas, les inscriptions étaient plutôt faibles. Et finalement le programme B.A.-B. Éd. en études familiales était sur la liste des programmes à redéfinir ou à abolir dans la planification académique de 2016. Par rapport à ce programme-là, je voulais juste vous dire que le CPR a approuvé la suspension des admissions en avril 2021. Pour ce qui est des forces des programmes, on souligne encore une fois que le corps professoral est très engagé, très soucieux de la formation des futurs enseignants. Plusieurs ont des contacts privilégiés avec les différents milieux scolaires et les utilisent pour favoriser le lien entre la théorie et la pratique. Ils ont constaté également que plusieurs responsables des programmes connaissent personnellement les étudiantes et les étudiants du programme donc dû à notre taille, on retrouve ça ce commentaire-là dans beaucoup de nos programmes. Les évaluateurs externes ont également mentionné que plusieurs professeurs s'investissent constamment dans la création de nouveaux cours, ils ont même mentionné qu'il y en a certains qui ont enseigné une douzaine de différents cours au fil des années. Le personnel de la bibliothèque offre un accompagnement à la recherche documentaire de qualité et adapté au contexte de l'éloignement engendré par l'enseignement sur trois campus. L'équipe d'évaluation constate également que l'adoption d'un cadre conceptuel de la formation initiale à l'enseignement fondée notamment sur la pédagogie actualisante et l'élaboration récente d'un référentiel de 12 compétences en conformité avec la formation professionnalisante sont des outils pertinents pour améliorer l'adéquation du contenu à la formation souhaitée. L'équipe note également que plusieurs professeurs de la faculté sont actifs et actives en recherche

et création. Leurs objets de recherche montrent notamment un fort ancrage et une expertise sur le contexte minoritaire. Et finalement, l'équipe indique que les profs de la faculté ont mentionné qu'il existe des bonnes collaborations en recherche entre par exemple les professeurs de la Faculté des sciences et les professeurs de didactique qui favorisent essentiellement l'amélioration de la qualité de la formation donc c'est bien. En ce qui concerne certains éléments à améliorer, il y a des éléments vous allez retrouver qui recoupent un peu ce qu'on avait trouvé pour le primaire, notamment la question des plans de cours qui font pas systématiquement de liens avec les compétences professionnelles et leurs composantes visées. On note également qu'il y a une redondance dans les certains contenus et ça ça avait été souligné dans le rapport d'autoévaluation également et ça été mentionné par plusieurs participants qui ont rencontré le comité externe. On note également la question des cours à 1 ou 2 crédits au lieu de blocs de 3 crédits qui font en sorte qu'il y a une surcharge de travail de la part des étudiantes et étudiants notamment donc y'a des conflits d'horaire donc si on a une multiplication de « petits » cours de 1 crédit, on peut avoir des difficultés à monter l'horaire. Autre constat, l'équipe observe donc c'est une observation que la communication entre les facultés ne semble pas avoir été consolidée, les facultés partenaires ont senti le besoin de faire parvenir au comité externe des compléments d'information au rapport d'autoévaluation donc on voit qu'il y a une nécessité d'une collaboration plus étroite entre les facultés concernées et la Faculté des sciences de l'éducation. Autre chose, les évaluateurs externes notent que les étudiantes et étudiants semblent satisfaits des approches pédagogiques mises en place, mais soulignent également que d'autres cours sont plutôt de type très magistral. Certains ont déploré fausser trop grand entre les stages et les aspects théoriques vus en salle de classe donc il y aurait un peu de travail à faire de ce côté-là. Et finalement, l'équipe d'évaluation et d'autres intervenants constatent que la durée du baccalauréat en éducation de deux ans est longue en comparaison avec des programmes similaires dans le pays notamment ici dans la province donc il y a des programmes qui se font à l'intérieur d'une année donc la concurrence est très forte donc ils recommandent à la faculté de considérer à réduire la durée du baccalauréat à 18 ou 12 mois. Y'a toute la question de la connexité. Je dirais que l'équipe d'évaluation a plutôt opté de faire des commentaires généraux par rapport à cette question-là, mais je pense que dans le contexte d'un exercice d'évaluation de programmes, c'est important de toucher cette question. Donc juste pour donner un petit contexte ici, depuis 2016 les étudiantes et étudiants doivent choisir leurs disciplines enseignables selon le principe de connexité. Par exemple, si une première concentration est en chimie, la deuxième doit obligatoirement être en soit mathématiques, biologie, physique ou informatique. Si vous avez lu votre documentation, vous avez constaté que la doyenne observe que depuis la mise en place du principe de connexité, la faculté reçoit des demandes de l'enlever de la part des étudiantes, des étudiants, du bureau de recrutement étudiant, le Ministère de l'éducation et du développement de la petite-enfance ainsi que les districts scolaires. Je peux vous confirmer, je siège au Comité de coordination sur la formation des enseignantes et enseignants comme j'ai mentionné au point précédent, puis je peux vous confirmer que c'est le souhait du ministère de voir disparaître ce principe-là. Le contexte a changé un peu depuis la prise de cette décision et sa mise en place. Le système scolaire évolue vers le développement de compétences et valorise davantage la multidisciplinarité et la pluralité des regards. Faut savoir qu'en général, les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick sont de petite taille puis on cherche à recruter des enseignantes et des enseignants qui sont aptes à enseigner diverses disciplines. Un diplômé ou une diplômée avec un profil multidisciplinaire pourrait dans certains cas du moins mieux se tailler une place dans le système scolaire. La faculté voit d'un bon œil les démarches pour retirer le principe de connexité. Si on retourne avant 2016, puis ça je suis certain que la doyenne Cormier pourra enchérir, y'avait environ 80 % des étudiants et étudiantes qui choisissaient la majeure-mineure dans les domaines connexes de toute façon donc un élève qui s'intéresse aux sciences, c'est certain que c'est naturel pour cette personne-là de faire par exemple la physique puis de la mathématique ou de la chimie puis de la biologie. C'est certain que même si le principe de connexité était enlevé, on aurait quand même un bon nombre d'étudiants qui choisiraient des thématiques qui sont connexes. Le décanat, si vous avez regardé dans votre documentation de la faculté, par exemple a lancé une idée d'avoir un B. Sc.-B. Éd. par exemple qui pourrait avoir une spécialisation en STIM, science, technologie, ingénierie, mathématiques donc c'est juste un exemple de ce qu'on pourrait faire. Puis de ce que je comprends, le programme qui est offert en partenariat avec la Faculté des sciences notamment est excellent puis on forme des bons spécialistes pour les écoles secondaires de la province. C'est pas une question de qualité, c'est vraiment une question de donner un peu de flexibilité à nos étudiantes et nos étudiants. La faculté également voit d'un bon œil le développement d'un programme basé sur trois mineures donc un étudiant ou une étudiante pourrait faire, je le sais pas moi, de la géographie, de l'histoire puis de la physique. Donc vous voyez, ça pourrait quand même être très intéressant pour les élèves qui s'intéressent à développer des compétences multidisciplinaires. Comme mentionné, le Ministère de l'éducation et le développement de la petite-enfance recommandent que le principe de connexité ne soit pu appliqué. À cet égard-là, l'UARD en éducation a voté en faveur de l'abandon de la connexité et également le Conseil de faculté des sciences de l'éducation. Je crois que même si l'équipe d'évaluation a plutôt hésité de se prononcer sur cette question, moi je crois qu'il est important d'agir en ce moment. Donc en tenant compte de tous les commentaires des évaluateurs et des rétroactions qu'on a reçues des divers intervenants, nous avons une série de neuf recommandations que vous allez retrouver à la fin de votre cahier. C'est les recommandations qui ont été adoptées par le CCJ. La recommandation 1 : que la Faculté des sciences de l'éducation évalue l'ensemble des cours dans une approche programme afin d'améliorer la cohésion entre les dix cours, éliminer les redondances et assurer un contenu obligatoire permettant d'atteindre les résultats d'apprentissage ciblés. Vous allez remarquer que cette recommandation est la même que pour le primaire. La deuxième l'est également donc que la faculté développe des plans de cours cadres faisant référence aux principes du cadre conceptuel y compris l'acquisition des compétences professionnelles et les approches actualisantes et

inclusives afin de mieux partager la vision de la formation. La recommandation 3 : que la faculté améliore la flexibilité des parcours des étudiantes et étudiants en éliminant les cours de 1 crédit et de 2 crédits en organisant les cours en blocs de 3 crédits sans dépasser le total de 168 crédits sur cinq ans et permettre également plusieurs cours optionnels ou plus de cours optionnels. La quatrième recommandation : que l'exigence de la connexité soit éliminée afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et de permettre plus de flexibilité dans les choix des majeures et mineures. Recommandation 5 : que la Faculté des sciences de l'éducation mette en place un comité de formation à l'enseignement au niveau secondaire rassemblant tous les partenaires impliqués donc décanat, direction des unités académiques, responsables des programmes, professeurs et étudiants afin d'assurer la qualité de la formation. La sixième : que la faculté mette en œuvre des stratégies pour renforcer les liens entre les assises théoriques et la pratique. La recommandation 7 : que la faculté mette en œuvre des stratégies pour accroître la visibilité de la recherche menée à la faculté et le réinvestissement de ces résultats dans les pratiques de formation. Recommandation 8 : que la faculté fasse l'exercice de réduire la durée du baccalauréat en éducation à 12 mois afin d'être plus compétitive. Et finalement la recommandation 9 : que la faculté révise la structure du programme combiné en éducation secondaire afin d'offrir la possibilité aux étudiantes et étudiants une formation composée de trois disciplines enseignables. Donc ça serait comme par exemple la question de la mineure, du programme de trois mineures avec des disciplines de 24 crédits. Alors voilà monsieur le président, j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Appuyé par le sénateur Bourgoin. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des commentaires? Mme Albert, est-ce que c'était pour appuyer ou vous avez des questions?

Albert : Des questions commentaires puis je vais les faire en bloc assez rapidement si vous me permettez.

Président d'assemblée : Oui.

Albert : La première chose que je veux peut-être vous mentionner parce qu'on parle de matières enseignables, j'ai cru comprendre tout à l'heure dans l'autre dossier et je pense que c'est la même chose ici, j'avais cru comprendre que les matières enseignables étaient définies davantage peut-être par le ministère que par la faculté elle-même. Je vais donner un exemple concret où on a une ancienne étudiante du bacc et de la maîtrise en travail social qui voulait faire son bacc en éducation en une année pour retourner à l'enseignement en milieu scolaire; elle avait fait de travail social en milieu scolaire puis elle voulait plutôt faire ça alors elle a réussi à aller à Fredericton, je me souviens pas si c'est à St. Thomas ou à UNB, mais pour le faire en une année. Si on parle de matières enseignables, elle venait du travail social et elle a réussi à faire cette formation-là. Elle enseigne maintenant dans le système scolaire francophone au Nouveau-Brunswick. Alors sous toutes réserves, je veux juste le mentionner parce que pour moi ça c'est un enjeu important si on veut recruter plus d'étudiants puis avoir des étudiants dans nos cours, c'est vraiment fondamental qu'on ouvre et je salue les recommandations qui vont dans ce sens-là d'ouverture davantage parce que je connais aussi d'autres étudiants qui vont finir une formation, un bacc, qui ont pas choisi le bacc B.A.-B. Éd., mais qui veulent faire une formation accélérée en éducation et qui vont être obligés d'aller à ce que moi j'appelle l'université privée religieuse bizarrement subventionnée par la Province du Nouveau-Brunswick pour pas la nommer ici à Moncton qui offre une formation accélérée d'une année. On perd des candidates et des candidats vraiment intéressants qui vont être formés là-bas, en tout cas, sous toutes réserves ça c'est un commentaire qui m'apparaît vraiment important. Je vais refaire le commentaire juste pour le dire, l'inadéquation pour moi d'une formation universitaire qui emprunte un langage axé sur les compétences, mais ça c'est vraiment une question peut-être plus... (*perte d'audio*) ...recommandation 1 et 8 l'approche par programme je trouve ça fondamental dans une formation universitaire avisée professionnelle puis la recommandation 8, je salue le langage qui mentionne finalement de faire l'exercice. Donc c'est pas l'idée de réfléchir à la possibilité de peut-être mettons que, mais de vraiment faire l'exercice puis ça je pense que ça va vraiment aller dans le meilleur intérêt de l'ensemble de l'institution puis de la Faculté d'éducation puis de nos étudiants puis des élèves pour reprendre le commentaire de Marianne tout à l'heure. Alors voilà.

Président d'assemblée : Merci. Je vais céder la parole à la doyenne Cormier de temps à autre comme ceci justement pour faire des répliques. Donc Mme Cormier.

Cormier, M. : Merci beaucoup monsieur le président. Je suis très au courant des cas comme celui-là de travail social qui s'en va à UNB. J'aimerais d'apporter une petite nuance et peut-être que ça apportera une recommandation 6 au primaire, mais la voici la nuance. C'est que le B. Éd. que nous avons de deux ans et que nous allons faire l'exercice de réduire à 12 mois, est axé sur le secondaire et dans le secondaire, on a besoin d'avoir au moins 24 crédits dans une première discipline enseignables et 18 crédits dans une deuxième discipline enseignable selon la loi scolaire. C'est pas nous qui avons décidé ça, c'est le gouvernement provincial et le travail social n'est pas une discipline dans les disciplines enseignables selon leur liste. Donc nous quand on a un dossier puis c'est nébuleux, on communique immédiatement avec le Bureau de la certification des maîtres à Fredericton pour dire est-ce que ce dossier ici recevrait un brevet à la suite de notre B. Éd. et si la réponse est oui, là on peut continuer. Si la réponse est non, évidemment on va refuser l'admission parce que ça serait vraiment épouvantable de faire quelqu'un faire un bacc de deux ans pour finir par pas être breveté. Donc voilà comment ça se passe. Travail social à UNB, ils ont un B. Éd., eux autres ils ont pas de bacc combiné comme nous ni au primaire ni au secondaire, ils ont seulement des B. Éd., et au

primaire, la première discipline enseignable devient l'enseignement primaire et ensuite si on trouve 18 crédits dans un dossier pour une deuxième discipline, et souvent on va pouvoir en trouver 18 crédits pour une deuxième discipline enseignable, on peut admettre les étudiants dans un B. Éd. primaire. Donc peut-être que la recommandation 6 comme je disais c'est que la faculté étudie la possibilité de faire un B. Éd. pour le primaire pour pouvoir admettre des dossiers comme celui-là parce que ça serait probablement possible dans ces cas-là. Mais pour tout de suite parce que nous formons pour le secondaire, c'est pas possible d'avoir ces deux disciplines enseignables-là. Donc voilà la réaction que j'aurais à donner pour ce commentaire-là. À part de ça, je pense que les autres ça va.

Président d'assemblée : Okay, merci beaucoup Mme Cormier. On va poursuivre les interventions parce que je vois que la liste s'allonge. Sénateur Bourgoïn.

Bourgoïn : C'était la main pour appuyer.

Président d'assemblée : Okay, merci. Sénateur Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le président. On est en train de discuter ___ en bloc. Mon commentaire est plutôt dirigé vers la recommandation 4 concernant l'élimination de la connexité. Je sais que le VRER a expliqué le contexte dans lequel on est arrivé à ça, mais quand même ici aux sciences, nous sommes très surpris que le sujet concernant l'abolition d'un principe de la connexité soit abordé si vite sans regarder en profondeur tous les enjeux et l'impact sur la qualité de formation parce qu'on est en train encore de regarder comment est-ce que ça peut être fait. On accepte cette idée de laisser tomber la connexité, mais on est en train de encore regarder comment est-ce que ça peut être fait sans faire beaucoup de compromis sur la qualité de formation. Si je comprends bien, cette recommandation de l'élimination de connexité est espérée par deux facteurs comme le VRER a mentionné, premièrement la recommandation des évaluateurs externes, ils nous ont pas dit de laisser tomber la connexité, mais plutôt pour poursuivre la réflexion de la connexité en ouvrant la discussion avec l'ensemble des acteurs afin de trouver des solutions pertinentes pour chacun des programmes et d'assurer un équilibre entre la qualité de formation et le besoin urgent exprimé par le milieu. Donc cette dernière phrase est très importante. Il faut maintenir l'équilibre entre un côté il y a la formation de qualité et puis l'autre côté, il y a le besoin de milieu. Et puis dans l'esprit de cette recommandation, on a entamé plusieurs discussions à l'intérieur dans notre faculté et aussi avec d'autres facultés, notamment avec la Faculté des sciences de l'éducation. Et à l'interne bien sûr, ça été examiné à plusieurs reprises au niveau du conseil facultaire, mais aussi avec la Faculté des sciences de l'éducation, on s'entend sur l'importance de la communication comme c'était soutenu aussi par les examens ou les évaluateurs et puis on s'entend sur l'importance de communication et de la flexibilité dans ce dossier. Donc le travail encore continue, ça nous semble qu'on a compris. Les vice-décanats sont en train de travailler sur ça donc on est tellement surpris avec cette proposition de la recommandation et puis l'autre chose, le deuxième paramètre, le VRER a déjà cité qu'il y a aussi, moi je dirais, la pression de la part du sous-ministre pour laisser tomber le principe de la connexité. Dans le dernier dossier aussi on a discuté comment est-ce qu'on travaille en partenariat avec le ministre donc il est important aussi de faire comprendre quel sera l'impact parce qu'il a toujours cité qu'est-ce qui se passe dans le milieu rural dans le contexte actuel avec les diminutions dans le nombre d'inscriptions et aussi on est loin de l'époque où on a eu plusieurs spécialistes dans la même école pour enseigner soit biologie ou physique, etc., c'est vrai que ça changé. Selon nous, c'est encore plus important d'avoir une bonne formation parce que si on a une personne enseignante avec une bonne formation en science, cette personne peut enseigner plusieurs cours soit en biologie ou en physique ou en astronomie, en science spatiale, etc. Donc ça devient encore plus important dans le milieu rural donc il faut faire sensibiliser cet aspect donc c'est ça qu'on trouve que c'est dommage, mais quand même comme on a dit, on est prêt avec cette idée, on est ouvert à cette idée de laisser tomber la connexité, mais il faut examiner attentivement quel sera l'impact et puis nos vice-décanats sont encore dans le processus d'examiner ça. Par exemple, on a parlé de reconfiguration puis pendant la reconfiguration en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation, on a fait certains arrimages des cours qui donnent une très bonne formation en science et puis maintenant notre première concentration et deuxième concentration ne sont pas tout à fait compatibles avec les majeures et mineures dans les autres facultés donc il faut examiner ça et puis ensuite, revisiter cet aspect de laisser tomber la connexité. C'est ça que je voulais dire, bref, cette proposition d'éliminer le principe de connexité est hâtif. On doit y penser très attentivement si on veut aller d'avant avec l'abolition de la connexité. Voilà, c'est ça que je voulais dire.

Président d'assemblée : Merci.

VRER : Monsieur le président, je sais pas si Marianne veut commenter, mais je dirais que je suis d'accord avec vous, M. Ashrit, je doute pas de la qualité aucunement. C'est que le problème qu'on a tout de suite c'est que nos étudiants ont aucune flexibilité. Ça fait deux ans et demi que je suis en poste ou presque. Si j'ai pas une ou deux plaintes, trois plaintes par session sur cette question-là de la part des étudiants, de la part du bureau de recrutement comme j'ai mentionné le ministère également donc c'est pas une question puis je l'ai mentionné aussi puis la faculté l'a dit, 80 % des étudiants vont aller dans ce sens-là de toute façon. C'est juste on a pas de programme tout de suite pour les gens qui voudraient faire de la physique et de l'histoire. Peut-être que la dernière recommandation, la question d'avoir trois mineures, ça va régler ce problème-là aussi, mais je peux dire que vous mentionnez que c'est précipité, mais à mon avis, c'est devenu urgent parce que ça

fait deux ans et demi que je suis ici puis je l'entends régulièrement. On a des étudiants justement Yves de l'Université de Moncton la semaine dernière qu'un étudiant qui était inscrit ici cette année, il est parti à Laval parce qu'il voulait faire des disciplines qui n'étaient pas connectées. Donc je pense à mon avis cette question-là est urgente puis ça empêche pas qu'on peut pas avoir une réflexion sur un programme à base scientifique par exemple, ça n'empêche pas ça du tout. Je sais pas Marianne si tu veux ajouter?

Cormier, M. : Oui, merci beaucoup. J'entends bien le doyen Ashrit puis je comprends ses préoccupations. La qualité de la formation est certainement une préoccupation à la Faculté des sciences de l'éducation aussi. Cela étant dit, je veux rajouter peut-être des informations aux principes de connexité qui n'ont pas été dites par le VRER. À la faculté on a fait un exercice de faire un survol de plusieurs facultés d'éducation à travers le Canada et nous avons trouvé aucune université sauf une autre qui impose la connexité des disciplines. En fait, il faut dire que dans la plupart des universités à l'extérieur du Québec, on retrouve presque uniquement la formule de post-baccalauréat en éducation comme notre B. Éd. puis là ils vont tout simplement regarder si ils ont deux disciplines enseignables comme nous on le fait dans notre B. Éd. Donc dans notre B. Éd. qui est de deux ans présentement, on exige pas la connexité à l'entrée ça fait que ce qui se passe parce qu'on entend parler de trois-quatre plaintes par session, mais y'a d'autres étudiants qui font pas de plainte, mais qui choisissent de faire soit un bacc ici ou ailleurs pour ensuite s'en aller à UNB faire le bacc en éducation parce que nous on leur impose la connexité donc ils vont dire okay, moi je suis à la Faculté des arts puis je peux faire ma mineure en chimie quand je suis à la Faculté des arts donc je vais faire mon B.A. puis après ça je m'en irai à UNB ou pour ne pas mentionner les autres universités comme la sénatrice Albert a fait allusion à certaines autres universités. Ils vont opter pour des baccs consécutifs, ils vont aller ailleurs parce que les autres universités n'imposent pas cette connexité-là. Maintenant j'aimerais d'expliquer un peu plus en détails le concept du bacc en STIM qui pourrait être vraiment prometteur et qui pourrait assurer une qualité de la formation qui est vraiment optimale à mes yeux pour les sciences, technologie, ingénierie et mathématiques. Et même si vous allez à la faculté, il y a quelques profs qui vont vous dire qu'ils veulent un A et faire STIAM parce qu'ils veulent les arts aussi là-dedans, mais le bacc que l'on a et qu'on a créé le B. Sc.-B. Éd. avec la Faculté des sciences est déjà un bacc en STIM. Selon le VRER, il faudrait rajouter un cours en ingénierie, mais c'est un bacc en STIM parce que les disciplines connexes que les étudiants vont faire disons qu'ils ont une première discipline en biologie et une deuxième discipline en chimie, les cours connexes qu'ils vont faire vont se situer en informatique, en physique et en mathématiques donc ils vont avoir vu toutes les disciplines et ce qu'on fait c'est qu'on l'annonce comme un B. Sc.-B. Éd. On devrait l'annoncer comme un bacc en STIM parce que c'est ça qu'on fait, on couvre l'ensemble des sciences et comme l'a dit le doyen Ashrit, on donne une formation optimale pour enseigner toutes les disciplines du domaine scientifique dans les écoles. Le défi ici c'est je pense une question du nom du bacc, il faudrait vraiment le mettre de l'avant comme un bacc en STIM et ça pourrait attirer davantage d'étudiants et les rendre plus attractifs à l'employeur. Le défi c'est qu'on ne peut pas l'imposer aux étudiants d'être connecté comme ça parce que si on impose cette connexité-là, on risque d'avoir des étudiants qui font une discipline avec laquelle ils n'ont pas d'affinité et ça ça serait vraiment pas optimal pour nos enseignants parce que si on les forme dans une discipline qu'ils ne veulent pas enseigner, je pense pas qu'ils vont faire un bon travail rendu dans la salle de classe s'ils aiment pas leur discipline. Ça fait que je pense qu'il faut donner de la flexibilité. On parle de flexibilité dans les recommandations, il faut leur donner la flexibilité et c'est ce que le fait d'enlever la connexité va faire sauf que comme le dit M. Roy, les étudiants vont probablement choisir la connexité, mais je pense qu'on a une question de marketing et de publicité à faire pour l'excellent bacc que nous avons et qu'on veut garder aussi dans tout ça. Merci.

Président d'assemblée : Juste vous rappeler que là y'a quand même beaucoup de demandes d'intervention. Si vous avez des éléments qui reviennent, je veux respecter le droit de parole, y'a pas de doute, mais c'est certain faites attention aux interventions parce que si ils ne sont pas nécessairement des nouveaux éléments, j'aimerais ça qu'on pourrait, tout en respectant le droit de parole, quand même être assez au point par rapport à contribution des interventions. Sénatrice Surette.

Surette : Merci pour toutes les précisions. J'aimerais faire un amendement de retirer la recommandation 4 puis après ça je peux expliquer le raisonnement. J'imagine qu'il a quelqu'un qui a besoin d'appuyer mon amendement.

Président d'assemblée : C'est ça. Donc est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait appuyer l'amendement du retrait de la recommandation 4? Proposé par Mme Surette et appuyé par M. Ashrit. Donc tout de suite on va discuter de l'amendement du retrait de la recommandation 4. Allez-y Mme Surette.

Surette : Je trouve que le doyen Ashrit a quand même fait un bon survol des raisons pourquoi que la connexité est vraiment importante à la Faculté des sciences donc je veux pas répéter les arguments qui ont déjà été présentés autre que de dire que je partage le point de vue du sénateur Ashrit. J'ajouterais que la culture scientifique c'est hyper important de la cultiver en Acadie donc on a besoin d'avoir des enseignants qui sont formés pour bien enseigner ce domaine des sciences dans toutes les écoles francophones de la province. Donc cette connectivité-là qu'on a besoin à la Faculté des sciences, elle est là pour s'assurer que justement on forme ces enseignants-là d'une façon complète en couvrant l'ensemble des sciences et je pense que l'idée du bacc en STIM elle est géniale. L'idée d'aller vers trois concentrations aussi, c'est toutes des solutions qui pourraient aider à ce problème-là, mais d'enlever la connectivité à ce stade ici sans avoir fait le

tour de la question en particulier dans les disciplines scientifiques, c'est hâtif puis ça risque de diminuer la qualité de la formation. J'ajouterais que ce qu'on offre à l'Université de Moncton c'est un bacc B. Sc.-B. Éd. donc ça veut dire qu'on a besoin d'avoir un minimum de crédits qui viennent des sciences. Donc si on change cette connectivité-là puis qu'on a pas deux concentrations qui sont à la Faculté des sciences, le nombre de crédits qui va être fait en sciences risque de pas être suffisant pour vraiment justifier le type B. Sc. Ça fait que je pense que toute cette question-là amène, y'a encore beaucoup de discussions qui ont besoin d'avoir lieu. Je partage le point de vue de Pandurang de dire qu'on est pas contre explorer d'autres pistes, mais il faut vraiment s'assurer qu'on assure cette qualité-là dans la formation scientifique. Y'a plein d'études qui nous montrent qu'on a encore besoin de susciter l'intérêt des sciences en Acadie qu'on a encore beaucoup de problèmes entre autres avec la présence des femmes en sciences donc y'a encore beaucoup de travail à faire au niveau de nos écoles pour s'assurer qu'on ait plus de culture scientifique dans nos communautés. Je vais m'arrêter là parce que je pense que ça couvre l'essentiel des raisons pourquoi que je propose le retrait de cette recommandation 4.

Président d'assemblée : Merci. Je vois qu'il y a quand même une liste d'interventions qui étaient pour la proposition principale. Dans ma liste actuelle, je ne sais pas si y'a des gens qui veulent intervenir. Le prochain sur la liste c'était quand même Robert Levesque. Je sais pas si Robert tu voulais intervenir au niveau de l'amendement?

Levesque, R. : Non, monsieur le président, c'était plus sur...

Président d'assemblée : Okay. Donc on reviendra. Tout de suite je veux avoir les gens qui veulent intervenir sur l'amendement donc je vais procéder. Mme Fortin, est-ce que vous vouliez réagir par rapport à l'amendement.

Fortin : Non, c'était sur la proposition.

Président d'assemblée : Ensuite le doyen LeBlanc.

Leblanc, F. : Oui, j'allais intervenir sur la recommandation 4 donc c'est lié. Dans une autre vie, j'étais doyen des sciences donc je suis bien au courant du programme B. Sc.-B. Éd., mais à l'époque lorsqu'on a développé ce programme ici, le Ministère d'éducation était bien content parce que ça améliorait la formation aux enseignants de science aux écoles secondaires. Le B. Sc.-B. Éd. avec connexion ou connectivité ou connexité fait en sorte que ça force l'étudiant d'avoir des cours dans chacune des disciplines. Y'a des cours en physique, en chimie, en bio et en maths, des cours de 1^{ère} année donc ça fait en sorte que lorsqu'ils vont enseigner au secondaire, c'est plutôt rare qu'une personne va seulement enseigner une discipline aux sciences, il va souvent enseigner physique chimie, chimie bio, physique maths ou quoi que ce soit donc ça renforce la formation comme plusieurs ont dit. Une des raisons qu'on mentionne pour laquelle qu'on veut éliminer la connexité c'est que les plus petites écoles ont des besoins différents, mais je pense pas que ceci c'est la solution. Une école peut avoir besoin d'un prof qui donne quelques cours en chimie et quelques cours en histoire, j'en conviens, mais les probabilités de trouver une perle rare parmi nos finissants qui ont ces deux formations-là sont petites. C'est-à-dire qu'on a un poste d'exception puis on cherche une candidature exceptionnelle qui a choisi par hasard ces deux combinaisons-là donc moi je pense pas que ça solutionne vraiment le problème des petites écoles. Deuxièmement, les conditions d'admission actuellement pour rentrer au B. Sc.-B. Éd., faut avoir pris au moins deux sciences et des mathématiques avancées au secondaire. On pourrait se trouver de fil en aiguille une personne qui aurait fait sa première concentration disons en histoire, je choisis des disciplines là, je vise pas une discipline, et la deuxième concentration en biologie. Cette personne-là pourrait être admise à l'université. Il a possiblement fait aucun cours de physique ni à l'université ni au secondaire, aucun cours de chimie ni à l'université, ni au secondaire et de fil en aiguille lorsqu'il va intégrer une école, il va se trouver dans le secteur science, il pourrait avoir à donner éventuellement des cours de chimie et de physique. Donc on va se trouver avec des enseignants dans nos écoles secondaires qui vont enseigner une discipline dans laquelle ils ont non seulement aucun cours universitaire, mais ils ont même aucun cours secondaire puis ça c'est un défaut du système d'ancienneté. Bien sûr, on a des personnes en place et on donne des cours, bien sûr, aux personnes qui sont en place. Donc à long terme, le danger d'enlever la connexité si abruptement comme qu'on veut le faire ici, c'est qu'on va se trouver avec nos anciens programmes et nos anciens programmes faisaient en sorte qu'on avait pas assez une formation forte en science. Oui y'a d'autres solutions, oui on peut trouver plus de flexibilité, mais je pense qu'il faut trouver ça de manière autre que d'enlever immédiatement ou à court terme la connexité. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Mme Cormier, est-ce que vous vouliez réagir?

Cormier, M. : Merci monsieur le président. La réaction que j'aurais à ces commentaires-là c'est que je suis d'accord que des enseignants vont se retrouver à enseigner des disciplines pour lesquelles ils ne sont pas formés dans nos écoles, ça arrive maintenant même avec la connexité. Ça arrive dans même dans le placement de nos stagiaires. On a placé des stagiaires au printemps dernier dans des postes avec des enseignants associés qui vont enseigner par exemple le français et l'histoire et le stagiaire arrive dans l'école puis tout d'un coup, la charge de l'enseignant a changé puis il se retrouve à enseigner une formation personnelle et sociale et géographie puis là le stagiaire nous rappelle pour dire qu'est-ce qui se passe. Ça va

arriver et c'est des choses qui ne sont pas reliées, à mon avis, à la connexité du tout, c'est relié au fait que l'employeur est autonome dans les décisions qu'il va prendre et nous ne pouvons pas influencer nos décisions de formation par rapport à qu'est-ce que l'employeur va faire avec. On a des enseignants qui sont formés au secondaire dans les classes de 1^{ère} année, on met des enseignants qui sont formés au primaire dans des classes du secondaire tout de suite. Y'a différents scénarios qui se passent, on sait qu'on a une pénurie maintenant et ça influence certainement la situation. J'ai parlé au ministère la semaine dernière et y'a même une soixantaine de permis locaux, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas brevetés en éducation dans nos écoles au Nouveau-Brunswick tout de suite. Donc si on enlève pas la connexité, ce qui va arriver c'est que les étudiants vont aller dans des universités anglophones au Nouveau-Brunswick et vont être formés en anglais pour venir enseigner dans nos écoles françaises. Ça fait que moi je pense que oui, la formation en science est importante, mais je pense comme je l'ai dit que si on fait un marketing pour les baccs en STIM, ça ça va encourager l'employeur à mettre les étudiants qui ont fait ces baccs-là dans leur cours de science parce qu'ils vont comprendre qu'ils sont bien formés pour le STIM puis ça répond bien à leurs besoins, mais autrement, il faut avoir de la flexibilité pour nos étudiants. Merci.

Président d'assemblée : Monsieur le VRER, voulais-tu intervenir à ce point-ci ou veux-tu que je continue?

VRER : Je pourrais peut-être juste ___ puis finalement répéter un petit peu ce que la sénatrice Cormier vient de dire, mais l'idée ici c'est pas d'abolir le B. Sc.-B. Éd., au contraire, c'est un excellent programme puis on va le garder. Est-ce que ça pourrait changer vers un programme STIM, je le sais pas, ce l'est déjà d'après ce que je comprends, mais c'est vraiment l'idée que nos étudiants tout de suite ont pas le choix. C'est là qu'est le problème. Un étudiant ne peut pas faire le choix. C'est soit qu'il fait des domaines sciences humaines et sociales ou des domaines scientifiques, y'a aucune possibilité tout de suite de pouvoir faire un programme de formation un peu à la carte dans des disciplines que cette personne-là aime. Y'est là le problème. On est pas en train d'abolir le B. Sc.-B. Éd., au contraire.

Président d'assemblée : Merci. Je vais prendre quatre autres interventions par rapport à l'amendement puis ensuite on va clore la discussion au niveau de l'amendement. M. Clarisse.

Clarisse : Merci. Je veux pas retirer le problème du double sigle du baccalauréat parce que oui, une réflexion sur un titre de STIM est tout à fait envisageable ici. Mon commentaire ira plutôt sur le fait que je sais qu'il y ait eu des discussions déjà en amont entre les vice-doyens des Facultés des sciences de l'éducation, des sciences et des arts et sciences sociales en juin dernier où il était convenu qu'ils voulaient obtenir un petit peu un retour des enseignants sur l'atteinte de la connexité de la formation dans leur emploi de tous les jours et à date, les échos que j'ai eus c'est que y'a une prochaine rencontre qui devait être cédulée pour avoir ce résultat-là quoi. Donc pour aboutir sur la réflexion parce que l'employeur peut demander une chose, mais le vécu et l'intérêt des gens en première ligne est aussi important d'avoir cette information-là. Je trouve qu'il est prématuré d'abolir cette connexité avant d'avoir eu ce retour et d'étudier en profondeur tous les tenants et les aboutissants c'est-à-dire toutes les pistes de solution ici. Peut-être que la réflexion va porter que oui c'est indispensable, mais est-ce qu'on peut se donner quelques mois pour avoir cette réflexion-là, c'est la question que je me pose.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Bourgoin.

Bourgoin : Merci beaucoup monsieur le président. J'aime beaucoup que le sénateur Clarisse a parlé de l'intérêt des intervenants de première ligne parce que ces intervenants-là c'est nos étudiants. Je veux rappeler que c'est une demande étudiante à la base de retirer la connexité parce que y'a plusieurs étudiants qui trouvent qu'ils n'ont pas cette flexibilité. Je vais donner mon exemple à moi étant donné que j'ai un baccalauréat en mathématiques avec une mineure en histoire, avant la connexité si j'avais pas eu l'option de faire ma mineure en histoire je serais parti ailleurs et je le cacherai pas, j'avais d'autres options et je serais parti ailleurs parce que j'avais aucun intérêt de faire une mineure dans une science autre que la mathématique. C'est le cas qu'on a présentement avec plusieurs étudiants et avec de futurs étudiants également qui ont un intérêt pour l'université et je crois que retirer cette connexité-là va améliorer un peu la flexibilité que nos étudiants et nos futurs étudiants peuvent avoir. Donc c'est certain qu'en tant que représentant étudiant, je m'attends à voter contre l'amendement.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Landry.

Landry : Moi c'était une question de clarification. Est-ce que la proposition d'amendement est de retirer complètement la recommandation ou qu'on vote sur cette recommandation-là de manière indépendante?

Président d'assemblée : Tout de suite, c'est de retirer la recommandation 4. Vas-y madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors ici, vous avez procédé en retirant, on a appelé ça un amendement. Vous auriez pu aussi diviser la proposition, mais ça pas été retenu. Y'a rien qui vous empêche de faire une autre proposition à la suite de la situation du vote.

Président d'assemblée : Ça va? Mme Fortin.

Fortin : Je souhaite toujours intervenir sur la proposition initiale.

Président d'assemblée : Okay. Est-ce qu'on peut clore la discussion sur l'amendement. M. Levesque, est-ce que c'est pour, parce que là j'avais dit qu'on prenait quatre interventions.

Levesque, R. : À vrai dire, j'ai deux choses à dire sur les deux sujets et je voulais profiter du fait que ma caméra fonctionne donc j'ai trouvé une raison pour parler, monsieur le président. J'aimerais juste revenir sur la connexité. Moi je suis contre la connexité puis je pense que Francis Bourgoin l'a très bien expliqué. Le fait qu'on enlève la connexité qui est obligatoire, Mme Cormier l'a mentionné tantôt, y'a 80 % qui vont continuer dans cette voie-là d'une manière ou d'une autre, mais c'est l'imposer et qui sommes-nous pour dire si tu fais une majeure, bien ta mineure, tes passions, tes intérêts, non tu peux pas aller dans un certain sens, faut le faire absolument dans une certaine direction. Qui sommes-nous pour obliger les passions des élèves. M. Bourgoin l'a très bien dit puis j'adore ça qu'en mathématiques et en histoire toute beauté, de plus en plus on s'en va vers la transdisciplinarité dans les écoles. Moi j'ai été chef de secteur à la Cité des Jeunes et lorsque j'ouvrais des postes en enseignement, c'était pratiquement toujours un cours en F.P.S., en français et en mathématiques ou en sciences 9 en anglais et en français. C'est très rare qu'on s'est retrouvé dans une concentration parce que lorsque les cours se libèrent, ils sont comblés à l'interne, les gens choisissent puis par la suite c'est triste à dire, c'est les restants qu'on va offrir et on se retrouve avec des cours un peu partout. Avant qu'un enseignant puisse enseigner uniquement en mathématiques, ça peut prendre une quinzaine d'années dans le milieu de sa carrière. Ça fait qu'au début, c'est important de pouvoir être plus flexible. Donc voilà, je voulais tout simplement dire que moi je vais voter contre la connexité pour ces raisons-là.

Président d'assemblée : Okay, merci. Madame la doyenne ou monsieur le VRER, est-ce que vous aviez...

VRER : Non. Moi je veux juste réitérer que je trouve que c'est important de garder cette recommandation-là.

Président d'assemblée : Okay, c'est beau. Donc on va arrêter la conversation ou la discussion par rapport à l'amendement donc vous avez une proposition d'amendement qui est l'abolition de la recommandation 4 qui aborde la question de l'exigence d'éliminer la connexité au niveau des matières. Il a été proposé par Céline si je me trompe pas, Céline Surette, et appuyé par le doyen Ashrit. Michel, est-ce qu'on a un formulaire d'organisé pour la situation? Oui, c'est beau donc on va lancer le vote. Vous allez recevoir un lien pour le formulaire. Le vote est lancé. Le vote est terminé. 13 pour, 24 contre, ça veut dire que la recommandation ou l'amendement n'est pas adopté donc la recommandation 4 demeure. Donc là on va revenir à la proposition générale qui est l'adoption des neuf recommandations. Là je vais tout simplement continuer dans mon ordre. Mme Fortin.

Fortin : Merci monsieur le président. Dans un premier temps, je vais peut-être exprimer mon étonnement au fait que dans aucune recommandation qui ont été retenues qu'il y ait une mention de repartage de cours et la corrélation entre les campus, j'en suis véritablement étonnée d'autant plus que dans les didactiques du secondaire, on parle dans plusieurs cas de cours à petite clientèle et que dans les différentes instances de l'université depuis maintenant près d'un an, on parle de la nécessité d'explorer les possibilités de partage de cours. Donc à cet égard-là, je vais vous référer à la recommandation 8. D'une part à la recommandation 8, je pense qu'il y en a une qui a été oubliée à moins que je me trompe, mais je pense qu'on devrait lire le baccalauréat spécialisé en éducation. La proposition telle qu'elle est écrite à mon avis porte à confusion et peut créer de l'ambiguïté. Est-ce que je me trompe qu'on devrait lire baccalauréat spécialisé en éducation?

Cormier, M. : Si je peux me permettre monsieur le président, je penserais que non parce que nos autres baccalauréats sont des baccalauréats combinés, des B.A.-B. Éd. puis des B. Sc.-B. Éd. Le bacc en éducation s'appelle le bacc en éducation avec entre parenthèses deux ans. Le VRER a mentionné à quelques reprises qu'on appelait le programme A, c'était le cas y'a quelques années, mais on a enlevé le programme A lors de la reconfiguration parce que le programme B n'existe plus depuis les années 90. Donc c'est le baccalauréat en éducation. On a pas rien qui s'appelle le baccalauréat spécialisé.

Fortin : Mon erreur, je regarde en même temps dans la chartre des programmes, je pensais vraiment qu'on avait repris le mot spécialisé dans le titre, mais je fais erreur donc désolée. Donc je reviens quand même sur mon argument de base et la raison pour laquelle je faisais un lien avec le titre du programme, c'est que je voudrais proposer un amendement à la recommandation 8 donc une nouvelle formulation : que la Faculté des sciences de l'éducation fasse l'exercice de réduire la durée du baccalauréat en éducation à 12 mois et de l'offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et puis compétitif. Ça répondrait à une demande des campus d'Edmundston et de Shippagan qu'on fait de façon incessante depuis maintenant un grand nombre d'années, je ne sais plus depuis combien d'années, et c'est aussi une demande du ministère que ce baccalauréat soit plus accessible et qu'il soit accessible dans les régions. Donc je suggère, je propose un amendement à la recommandation.

Président d'assemblée : Mme Fortin, est-ce que tu pourrais répéter, on va en prendre note justement.

Fortin : Donc je reprends : que la Faculté des sciences de l'éducation fasse l'exercice de réduire la durée du baccalauréat en éducation à 12 mois et de l'offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et compétitif et de l'offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et plus compétitif.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a une personne qui voudrait appuyer?

Kaouche : J'appuie.

Président d'assemblée : La sénatrice Kaouche. Donc là on va discuter autour de cet amendement à la recommandation 8. Est-ce qu'il y aurait des questions en ce qui a trait à la recommandation 8. Robert, est-ce que c'est une ancienne main? Okay. Mme Gaudet.

Gaudet : C'est une ancienne main.

Président d'assemblée : Une ancienne main, okay. Monsieur le VRER.

VRER : Je suis pas contre en principe, je me pose juste des questions peut-être au niveau technique, pas technique, mais je me pose des questions s'il y a des impacts financiers ici. Y'a toutes sortes d'autres questions qui me trottent par la tête, en tout cas.

Fortin : Est-ce que je peux réagir?

Président d'assemblée : Allez-y.

Fortin : Donc si on regarde la composition actuelle du programme en éducation, les campus de Shippagan et d'Edmundston offrent l'ensemble des cours de ce programme-là sauf les didactiques au secondaire là où il y a une grande possibilité de collaborer entre campus et de faire des cours partagés. Y'a eu des discussions à cet égard-là avec le Conseil de faculté avec un refus systématiquement de demande de considérer ou de mettre en place même un comité pour discuter sérieusement de la possibilité. Donc y'avait au contraire une économie à faire en offrant ce programme de façon partagée et on augmenterait l'efficacité puisque les cours théoriques sont tous offerts sur les campus. Il n'y a que les cours de didactique que nous offrons pas et je répète, qui pourraient tout à fait être partagés entre campus avec différentes stratégies qui favoriseraient la réussite étudiante.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la doyenne, Mme Cormier.

Cormier, M. : Merci beaucoup monsieur le président. Je ne suis pas contre de mettre en place un comité pour étudier la situation. J'aimerais d'apporter une précision ou commentaire de la sénatrice Fortin. C'est tout à fait vrai que les cours de didactique s'offrent à Moncton uniquement pour l'instant, mais il faudrait rajouter qu'il y a aussi des cours de la deuxième année du B. Éd. deux ans qui s'offrent uniquement à Moncton, par exemple le cours de fondement en éducation, le cours de séminaire de synthèse, le cours de la personne de l'enseignant et peut-être d'autres, mais c'est ceux-là qui me viennent à l'esprit tout de suite. Donc la demande qui avait été faite depuis quelques années était d'offrir la première année du bacc de deux ans et c'est vrai qu'à ce moment-là, ça correspond approximativement à ce que les étudiants font dans les trois premières années du bacc combiné sauf pour les cours de didactique à ce moment-là. Donc je le sais pas si la sénatrice Fortin accepterait de peut-être modifier son amendement pour dire que ça serait peut-être partiellement le bacc en éducation, je le sais pas comment est-ce qu'on pourrait l'opérationnaliser, mais je pense que de le recommander aussi fortement serait imprudent. Ça serait plutôt de dire qu'on va étudier la question de façon plus approfondie en même temps qu'on crée le bacc sur 12 mois.

Président d'assemblée : Mme Fortin.

Fortin : En fait la raison pour laquelle j'ai parlé du baccalauréat au complet c'est parce qu'on envisage maintenant un baccalauréat sur 12 mois, voire 18 mois, donc il aurait été imprudent de ma part de parler de la première année donc ça aurait été facile d'éviter le débat de cette façon-là et d'éviter la réflexion. Évidemment, j'ai l'ouverture d'assouplir un peu la recommandation dans la mesure, et ça dépend toujours de la façon qu'on exprime faire l'exercice de réduire, ça peut être d'aborder sérieusement la possibilité ou d'examiner la possibilité, mais je souhaite véritablement qu'il y ait de véritables discussions à ce sujet-là en collaboration avec la faculté. Donc je suis ouverte à assouplir la rédaction de l'amendement.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Habituellement je participe pas à des débats, mais je veux juste vous rappeler la Loi sur l'Université de Moncton qui prévoit qu'un programme de baccalauréat finalement dans son ensemble est enseigné au campus de Moncton, je rappelle juste la chose. Alors je mets ça sur la table, il faut être conscient que la loi présente certaines limites.

Fortin : Les cours partagés et l'idée de les offrir sur les trois campus y indique pas nécessairement, y'a des façons de faire les choses qui n'enfreindraient pas la loi donc il suffit de collaborer ensemble et de trouver des stratégies. Ça pourrait être inscrit au campus de Moncton, on pourrait prévoir des partages de cours. Je suis consciente des limites de la chartre, mais je pense qu'on peut faire des choses créatives tout en respectant la chartre.

Secrétaire générale : J'aime beaucoup la créativité, je voudrais juste rappeler que je pense que c'est mon rôle de rappeler les énoncés qu'on retrouve dans la loi. Merci.

Président d'assemblée : Mme Fortin, est-ce qu'il y avait objet à assouplir le libellé que vous aviez proposé?

Fortin : Est-ce qu'on peut dire fassent l'exercice de considérer?

Président d'assemblée : Marianne, est-ce que tu voulais réagir à ça?

Cormier, M. : Oui, j'accepte l'assouplissement, merci beaucoup.

Président d'assemblée : On va le faire à l'amiable puis juste peut-être relire qu'est-ce que ça nous dit actuellement.

Secrétaire générale : Donc on est à la recommandation 8 et puis ce qu'on ferait c'est que l'on ajoute à la fin de cet énoncé-là « et de considérer offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et compétitif ».

Président d'assemblée : Okay, merci. Si les gens sont d'accords, on fait cette modification-là à l'amiable. Je vais juste prendre quelques autres interventions. Oui, vas-y.

VRER : Je le sais pas en terme de procédure, mais moi je serais prêt à amender ma proposition initiale si on aurait pas peut-être pas besoin de passer par l'amendement, je le sais pas en terme de procédure si c'est possible.

Président d'assemblée : Qu'est-ce que vous suggérez?

VRER : Dans le sens qu'à l'amiable on changerait le libellé de la recommandation 8.

Président d'assemblée : C'est ça, on s'est entendu là-dessus.

VRER : Oui oui, mais je veux dire on aurait pas besoin de passer par un amendement.

Secrétaire générale : Excusez-moi. À ce moment ici on est essentiellement même dans un sous-amendement ça fait que d'ajouter le mot « considérer », je pense qu'on est là à l'amiable. Après ça, ça nous ramène à l'amendement et puis après ça à la proposition principale.

Président d'assemblée : C'est ça. On a quand même modifié la recommandation 8 de façon substantielle quand même donc c'est ça qu'on est en train de discuter avec la modification à l'amiable, on a parlé de considérer au lieu de. Donc je vais prendre quelques autres interventions. Mme Gaudet, est-ce que c'était sur cet amendement?

Gaudet : Non, c'était sur la proposition. En réalité, c'était sur la question de connexité, j'aimerais d'y revenir parce que j'ai essayé tout à l'heure avec ma main, mais j'ai eu des problèmes techniques. Est-ce que ce débat-là est terminé sur la question de connexité?

Président d'assemblée : En principe, la proposition qui avait été d'abolir cette recommandation-là a été défaite donc essentiellement, la recommandation qui aborde l'abolition de la connexité fait encore parmi des...

Gaudet : Des discussions.

Président d'assemblée : La recommandation est là, elle n'a pas disparu.

Gaudet : Okay, je reviens donc c'est pas sur cet amendement-là.

Président d'assemblée : Okay. Sénatrice Ungureau, est-ce que c'est une ancienne main ou est-ce que vous voulez prendre la parole?

Ungureau : Ancienne main.

Président d'assemblée : Okay. Mme Fortin, ça va?

Fortin : Oui, merci.

Président d'assemblée : M. Levesque, ça va?

Levesque, R. : Oui. Une dernière petite intervention à ce niveau-là. Je trouve ça triste un petit peu, « considérer » je trouve ça un peu faible et je m'explique. C'était justement on a une clientèle à Edmundston, ceux et celles qui ont déjà un bacc, qu'est-ce qui coûte cher c'est pas l'inscription universitaire, c'est se déplacer puis c'est l'appartement. C'est tout simplement se déplacer à Moncton, l'hébergement, l'appartement, la nourriture, ainsi de suite puis ça décourage les étudiants justement de se déplacer pendant deux ans à Moncton. Donc c'est pourquoi que ici pour le rendre accessible on est dans une pénurie en éducation puis on veut augmenter l'accessibilité donc c'est pourquoi ici on y tient. Puis un des facteurs qu'il faut pas oublier c'est pour la raison que je viens de dire que c'est pas l'inscription qui coûte cher, c'est l'hébergement et tout, la clientèle ici va aller faire leur bacc d'éducation d'un an à l'Université du Maine. C'est assez populaire parce que moi je l'ai fait. J'ai fait mon DSS à Edmundston, mon bacc en mathématiques à Moncton, mon bacc d'éducation à l'Université du Maine parce que j'avais pas d'appartement à payer et bien sûr, j'ai fait ma maîtrise à Moncton et mon doctorat à Laval sauf que la raison que j'ai été faire mon bacc d'éducation ici à l'autre bord de la frontière c'est que j'avais pas d'appartement à payer. Donc c'est une question d'accessibilité et de coûts et le fait qu'on veut peut-être forcer les gens d'aller à Moncton, ils y vont pas. Ils vont aller ailleurs comme moi je l'ai fait ici. Je trouve ça un petit peu triste ici à ce niveau-là parce qu'on veut le rendre accessible dans la région pour ces raisons-là. Voilà, merci.

Président d'assemblée : Merci. Mme la doyenne, est-ce que vous aviez une intervention?

Fortin : Non, ça va.

Président d'assemblée : Donc est-ce qu'on peut clore la discussion sur cet amendement. Je vous rappelle que l'amendement tel que recommandé ou proposé par Mme Fortin se lit comment madame la secrétaire générale? Peut-être relire la recommandation au complet.

Secrétaire générale : Que la Faculté des sciences et de l'éducation fasse l'exercice de réduire la durée du baccalauréat en éducation à 12 mois et de considérer l'offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et compétitif.

Président d'assemblée : Puis ça avait été appuyé par?

Secrétaire générale : Amel.

Président d'assemblée : Je vois qu'il y a deux autres mains de levées, est-ce qu'on peut rapidement Mme Ungureau?

Ungureau : Oui, je vais être très rapide. C'était juste pour ajouter à ce que le sénateur Levesque vient de dire. Je pense que c'est très important aussi de garder en tête que quand les étudiants font leur baccalauréat ici, ils ont aussi la possibilité de faire des substitutions dans les écoles ce qui aide énormément la situation de la pénurie d'enseignants dans nos situations rurales. Comme on sait, il y a beaucoup de gens qui sont des enseignants temporaires ou substituts qui ont aucun disons background en éducation du tout, mais beaucoup de nos étudiants maintenant peuvent être embauchés pour être des substituts. J'aimerais qu'on garde ça en tête avant le vote. Merci.

Président d'assemblée : Mme Albert.

Albert : C'était juste pour mentionner que sur mon écran à moi ça fait plusieurs fois que ça arrive, je vois la main de Dr. Prud'homme levée, mais je la vois pas sur son écran à côté de son image alors c'est probablement un problème avec Teams, mais je le mentionne juste parce que...

Président d'assemblée : Moi je la vois pas. Dr. Prud'homme, est-ce que vous vouliez?

Recteur et vice-chancelier : Non, ça va.

Président d'assemblée : Ça va okay, parce que moi je ne vois pas votre main. Donc on va procéder au vote par rapport à cet amendement-là. Michel, est-ce que vous avez un formulaire de prêt? Oui donc on va le lancer. Le vote est lancé.

Carrier : Excusez-moi, c'est Nathalie Carrier qui parle. Y'a des erreurs dans la proposition de la manière que je la lis moi de mon côté. À la deuxième ligne ça dit à 12 mois et de considérer l'offrir, de considérer l'offre. Maintenant que je la lis tout fort, ça sonne correct, désolée.

Président d'assemblée : Le vote est fini. 34 pour, 4 contre donc l'amendement est adopté. On va revenir à la proposition générale. Il est 11 h 17, on avait une deuxième pause de prévue, maintenant 11 h 18 donc on revient à 11 h 28 puis ensuite on va compléter la discussion et l'examen de ce point ici. Étant donné qu'on avait la fin prévue à midi, il faudra peut-être faire certains ajustements, mais on va essayer d'être un petit peu plus expéditif pour compléter ce point ici. Donc on prend une pause et on revient à 11 h 28.

PAUSE

Président d'assemblée : On revient à l'évaluation du programme au secondaire. On a entériné ou si vous voulez on a voté pour deux amendements. On est revenu à la recommandation principale donc je vais prendre quelques interventions. Je sais qu'on a parlé beaucoup sur beaucoup de choses donc je vous demanderais d'être clair et concis et si les aspects ont déjà été abordés, s'il-vous-plait l'idée c'est pas de revenir sur des choses qui ont été déjà été discutées. M. Clarisse.

Clarisse : Comment aborder ça. J'ai des inquiétudes sur le fait qu'on va voter sur une proposition pour éliminer la connectivité et je me pose toujours la question c'est comment on va reconnaître des baccs en sciences ou en arts et sciences sociales si la formation dans cette discipline n'est pas suffisante. Donc je suis pas contre l'idée d'éliminer la connectivité, mais comment on opérationnalise ça parce qu'on va arriver à un débat où on va avoir des étudiants qui ont des questions qui vont être qualifiés pour leur bacc en éducation, mais dont la formation en sciences ou en arts et sciences sociales ne serait probablement pas suffisante pour avoir le titre de bacc en sciences ou de bacc en arts et en sciences sociales. Donc c'est un petit peu cet aspect-là qui me tourmente et ça demande en fait qu'on trouve des solutions par les unités concernées pour concrétiser ou pour valider l'élimination de l'exigence de la connectivité pour mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et permettre plus de flexibilité dans les choix des majeures et des mineures et tout en maintenant la qualité de la formation. Donc y'a cette opérationnalisation qui est problématique en soi.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à Mme Cormier, mais un commentaire c'est que la situation de la non-connectivité existait avant donc ça fait longtemps qu'on a des B. Sc.-B. Éd. qui existent depuis 1993 sans connectivité et donc ça existait, mais je vais céder la parole à Mme Cormier.

Cormier, M. : Monsieur le président, vous avez volé mon commentaire, c'est exactement ce que j'allais dire. Nous n'avions pas la connectivité avant 2016 et on avait trouvé une façon de le faire. Maintenant si la Faculté des sciences n'est pas confortable à dire que c'est un B. Sc.-B. Éd. dans le cas où y'a pas de connectivité, je suis sûre qu'il y a d'autres stratégies qu'on pourra trouver pour reconnaître le double dicton.

Président d'assemblée : Merci.

Gaudet : Monsieur le président, je voudrais juste apporter à votre attention, je sais pas ce qui se passe avec ma petite main, mais elle disparaît tout le temps.

Président d'assemblée : Elle disparaît. Je sais Mme Gaudet vous voulez prendre la parole donc je vais vous céder la parole et ensuite je reviendrai à Mme Surette. M. Clarisse, excusez, est-ce que vous vouliez...

Clarisse : Je voulais tout de même qu'on se penche dans ce document et je voulais faire une proposition supplémentaire et d'apporter le fait que des solutions seraient trouvées par les unités concernées pour éliminer l'exigence de la connectivité afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et de permettre plus de flexibilité dans le choix des majeures et des mineures tout en maintenant la qualité de la formation. Pour moi c'est très important qu'on trouve des solutions. Ça peut être le changement du titre de B. Sc.-B. Éd. pour le bacc STIAM si on veut, mais c'est important de l'opérationnaliser et de pousser plus en avant notre réflexion. Je pense que c'est nécessaire d'avoir ce genre de trace dans la proposition. Peut-être que je vais reformuler ma phrase. Je propose d'ajouter une nouvelle recommandation.

Président d'assemblée : Donc c'est un amendement ou une nouvelle proposition?

Clarisse : C'est un ajout d'une nouvelle recommandation à la proposition de M. Roy. Je sais pas comment vous voulez l'appeler.

Président d'assemblée : J'essaie de voir.

Albert : À mon avis, c'est une modification à la proposition principale parce que...

Secrétaire générale : C'est exact, Mme Albert a pris mes mots. La recommandation 4 parle de connectivité. Est-ce qu'on peut travailler avec la recommandation 4 pour amender la recommandation 4 ou est-ce que vous voulez un nouveau amendement qui serait un ajout à la recommandation 10 qui vient s'ajouter essentiellement au bloc de recommandations?

Clarisse : Les deux sont possibles, mais si on pourrait... Je suis juste en train de réfléchir parce que je vois qu'on a un consensus. Je vais probablement avec l'amendement de la proposition 4 que des solutions soient trouvées par les unités concernées pour éliminer ou concrétiser l'exigence de la connexité afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et de permettre plus de flexibilité dans les choix des majeures et des mineures tout en maintenant la qualité de l'information.

Président d'assemblée : Donc c'est un ajout ça?

Clarisse : C'est une modification de la recommandation 4.

Secrétaire générale : De ce que j'ai compris, ça change un peu le sens même de la recommandation 4 donc c'est difficile de parler d'amendement ou de précision. J'ai l'impression que c'est vraiment une nouvelle proposition. Ça c'est mon sentiment, monsieur le président.

Président d'assemblée : Oui, mais c'est ça que ça l'air.

Clarisse : C'était pas avec la recommandation numéro 10?

Président d'assemblée : Du point de vue procédural ça serait mieux.

Secrétaire générale : Ça serait mieux, oui.

Thibault : Ce qu'on pourrait faire si je peux me permettre?

Président d'assemblée : Oui, doyen Thibault.

Thibault : Oui, si je peux me permettre, ça pourrait se lire comme que l'exigence de la connexité soit éliminée et que les solutions soient trouvées afin de mieux répondre, blablabla.

Président d'assemblée : Comme amendement au lieu d'une recommandation.

Thibault : Oui, c'est-à-dire que si on reste dans la logique du sénateur Clarisse d'un amendement à cette recommandation-là, je sais pas si ça lui conviendrait, mais il me semble que c'est quelque chose qu'on pourrait envisager. Donc on se retrouve avec les deux composantes donc une décision qui est prise sur l'élimination de la connexité, mais en même temps trouver des solutions pour satisfaire aux défis qu'on a par ailleurs.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire, est-ce que ça fait un certain sens?

Secrétaire générale : Oui, ça fait du sens. La recommandation 4 on parle déjà que ce soit éliminé ça fait je me demande si c'est juste l'ajout à la fin « tout en maintenant la qualité des programmes ».

Clarisse : Je pourrais vivre avec ça si on lit l'énoncé de la recommandation 4 et que des solutions soient trouvées pour concrétiser l'exigence de la connexité. Je vais trop vite, excusez-moi. Est-ce que je la donne sur la boîte de dialogue?

Secrétaire générale : Ça serait excellent puis pour notre technicien aussi.

Clarisse : En attendant je vous laisse débattre ici, ça va prendre une ou deux minutes.

Président d'assemblée : Je sais pas au niveau des interventions parce que là on est en train de discuter d'un amendement donc je sais pas. Mme Cormier, est-ce que vous avez une réaction?

Cormier, M. : Je peux ajouter aux commentaires du sénateur Clarisse que nous sommes déjà engagés à trouver des solutions pour assurer la qualité de la formation. À mon avis, je le verrais comme une recommandation 10 et non pas un amendement à la recommandation 4.

Président d'assemblée : Tout de suite, on est en train de regarder ça comme un amendement. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Je suis du même avis que Marianne à savoir je pense que ce que propose le sénateur Clarisse devrait faire partie d'une autre proposition, une autre recommandation qui serait la recommandation 10.

Président d'assemblée : Okay. Francis.

Bourgoin : Je veux pas parler au nom du sénateur Clarisse, mais l'esprit ici c'est qu'il faut trouver des solutions avant d'éliminer la connexité et non le contraire parce que tout à l'heure la doyenne Cormier et le

président d'assemblée ont mentionné qu'on avait bel et bien des programmes à l'époque sans connexité, mais malheureusement, les programmes qu'on a actuellement dépendent infiniment de la connexité. On peut pas demain éliminer la connexité sans changer totalement le B. Sc.-B. Éd. Le B. Sc.-B. Éd. actuellement a été construit en assumant une connexité. Donc je pense qu'il faut trouver une solution pour mener à l'élimination de la connexité et non l'inverse. Moi c'est comme ça que je le comprends le doute d'Olivier, il faut trouver une manière de se rendre à ce qu'on veut. On a des demandes des étudiants des plus petites écoles, mais je pense qu'il faut trouver une solution pour se rendre là et non simplement dicter d'office que la connexité disparaît magiquement si vous voulez.

Gaudet : Monsieur le président, est-ce que je peux intervenir sur cette question-là parce que c'est justement ça que je voulais faire.

Président d'assemblée : On va regarder la proposition puis ensuite on aura un appuieur puis ensuite on pourra en discuter. Est-ce que ça vous va? Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Moi ce que j'entends ici, je sais pas si c'est une question de procédure parce qu'on a déjà discuté la question d'élimination de connectivité, on a déjà voté, le débat a eu lieu. Alors si les sénateurs veulent faire une nouvelle proposition, je pense que ça doit être dans une autre recommandation à mon avis.

Président d'assemblée : Bien je pense que c'est ça qu'on est en train de faire.

Recteur et vice-chancelier : Parfait.

Président d'assemblée : Je pense, M. Clarisse, une nouvelle proposition ça serait comme une dixième recommandation.

Recteur et vice-chancelier : Mais la proposition ne peut pas être à l'encontre de la proposition qui a été adoptée.

Président d'assemblée : Qui a été adopté, non je comprends, c'est pour ça qu'on veut savoir c'est quoi.

VRER: On est en train de refaire le débat.

Président d'assemblée : C'est ça qui arrive, oui. Vous voulez en parler à M. Clarisse.

Clarisse : Peut-être que si j'entends bien, ça devrait être une nouvelle proposition, mais sans refaire le débat précédent. Je vais faire cette proposition-là, une nouvelle proposition que les solutions soient trouvées par les unités concernées pour éliminer l'exigence de la connexité afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires et on peut voir si y'a un appuieur ou non pour cette proposition et aller de l'avant.

Président d'assemblée : M. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Ce que j'entends ici c'est de vouloir mieux répondre aux besoins des milieux ruraux qui avec l'élimination de la connexité selon les discussions, il va y avoir moins de spécialisation dans les sciences. Donc c'est de trouver des solutions considérant qu'on a éliminé la connexité, c'est de trouver des solutions pour mieux soutenir l'enseignement des disciplines anciennement connexes dans les milieux ruraux, c'est que j'entends, pour maintenir la qualité et s'assurer d'une qualité équivalente ou équitable entre les milieux ruraux, les milieux urbains puisqu'il semble y avoir une certaine prévalence de moins grande connectivité dans les milieux ruraux. Je sais pas si ça saisit bien l'interprétation du sénateur Clarisse.

Clarisse : Bien y'a cet aspect-là et l'aspect aussi de valider. C'est vraiment de concrétiser toute action qu'on va prendre, je sais qu'il y aura un travail en aval, mais plutôt que de préparer le fil d'eau sur un barrage, c'est mieux d'être sûr que notre barrage est bien construit et d'essayer de mettre des band-aids pour éviter que le barrage laisse complètement quoi. C'est vraiment cet aspect-là qui m'inquiète quoi. Donc là je laisse la parole au président et peut-être à la secrétaire générale pour savoir s'il y a un appuieur et si cette proposition est recevable ou acceptable ou non.

Secrétaire générale : Je vais faire un point d'ordre. Quand on lit la recommandation comme telle, on parle de pour éliminer l'exigence alors que la R-4 parle d'éliminer l'exigence fait qu'on est en train de contredire un peu, je vais utiliser ce mot-là, on est pas dans le même sens que la recommandation 4. À mon avis, elle est pas tout à fait recevable la proposition comme elle est écrite. Ça c'est mon avis sur la proposition.

Président d'assemblée : De mon point de vue, je veux dire je comprends un peu le sens et les préoccupations, mais on a quand même des recommandations puis il faut se fier quand même aux gens parce qu'il y a toute une situation qui existait auparavant puis ensuite y'a des gens qu'on sait qui vont travailler ensembles pour essayer de trouver des solutions. Donc c'est pas pareil comme si qu'on va aller du jour au lendemain à l'éliminât. Je veux dire oui, si la recommandation le dit, ça veut dire que le principe n'existera pu,

mais dans la réalité ça veut pas dire qu'on élimine tout du jour au lendemain au point de vue de la connexité. Donc c'est juste un point que je voulais faire. D'un point de vue technique si c'est pas recevable, c'est pas recevable.

Clarisse : La seule option que j'ai ça serait de voter contre l'ensemble des propositions. Alors peut-être que je peux demander qu'on vote, chacune des recommandations. Est-ce qu'on peut voter pour la recommandation 4 individuellement et proposer celle-ci à place ensuite?

Secrétaire générale : Alors si vous faites ça, vous êtes en train de diviser la proposition fait que vous la divisez comme vous voulez. Ça veut dire que 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 serait voté en bloc et puis la recommandation 4 serait votée par elle seule. Si vous voulez diviser la proposition dans ce sens-là, ça c'est recevable. C'est une proposition de division.

Clarisse : J'aimerais faire ça et qu'on revienne ensuite sur la proposition 4.

Secrétaire générale : Okay, c'est bon, mais la recommandation 4 a été votée tantôt, je voulais juste le mentionner.

Clarisse : Mais c'est parce que la proposition est liée à la proposition 4 donc c'est pour ça.

Secrétaire générale : Je comprends, c'est pour diviser.

Président d'assemblée : Là ça va nous prendre une proposition pour diviser.

Clarisse : Je propose.

Secrétaire générale : Ça fait que la proposition est divisée. 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 sont votées en bloc et 4 sera votée de façon individuelle.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? Sénateur Ashrit. Est-ce qu'il y aurait des questions? Là je vois une série de mains, je sais pas si elles sont en lien avec... Mme Landry.

Landry : C'était pas lié à la proposition de division.

Président d'assemblée : Okay, merci. Sénateur Laplante.

Laplante : Non, j'avais baissé la main.

Président d'assemblée : Okay. Sénatrice Surette.

Surette : J'ai baissé ma main aussi.

Président d'assemblée : Il y a pas d'intervention quant à cet amendement-là ou cette nouvelle proposition. Donc est-ce qu'on serait prêt, est-ce qu'on a un formulaire d'organisé? Pas encore. On va attendre quelques minutes. Madame la secrétaire générale, est-ce que vous voulez relire?

Secrétaire générale : Je ne l'ai pas d'écrit, mais essentiellement c'est que l'on divise la proposition en deux. Alors dans un premier bloc, y'aurait 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 qui serait voté en bloc et la recommandation 4 qui serait votée de façon individuelle.

Président d'assemblée : Aussitôt que le formulaire sera prêt, on va vous le lancer. 25 pour, 9 contre donc en principe, on divise. Là on va aborder la discussion sur la recommandation. Est-ce qu'on a besoin d'une nouvelle proposition pour 1 à 9 sans 4 parce que là l'ensemble des recommandations avait été proposé, mais là on l'a divisé.

Secrétaire générale : Je vous propose de procéder au vote sur les recommandations 1 à 9 sauf 4.

Président d'assemblée : On peut encore avoir des éléments de discussion par rapport aux recommandations 1 à 9 sauf la recommandation 4. Est-ce qu'il y a des gens qui veulent intervenir? Je vous rappelle que ça fait quand même depuis un long bout de temps, au moins une heure, presque une heure trente qu'on est sur le sujet. M. Dako.

Dako : Je demande à ce qu'on passe au vote.

Clarisse : Est-ce qu'il faudrait un proposeur et un appuieur? Je le propose.

Dako : Je pense qu'il y avait déjà une proposition, on a juste séparé ____ n'est-ce pas.

Secrétaire générale : On pourrait demander au proposeur, Gilles Roy, et à l'appuyeur, Francis Bourgoïn, s'ils sont prêts à proposer 1 à 9 sauf 4.

VRER : De mon côté, oui.

Bourgoïn : De mon côté également, oui.

Président d'assemblée : Okay. On passe au vote. Michel, est-ce qu'on a un formulaire de prêt? Le vote est lancé. Le vote est terminé. 35 pour, 1 contre pour les recommandations 1 à 9 sauf 4. À ce moment ici, je vais demander au proposeur et à l'appuyeur s'ils veulent tout simplement proposer la recommandation 4 de façon séparée.

VRER : Ça va de mon côté.

Bourgoïn : Même chose.

Président d'assemblée : Okay. On a déjà eu un débat sur la recommandation donc est-ce que vous voulez déjà procéder au vote? Je penserais que oui. Francis.

Bourgoïn : Point d'ordre.

Président d'assemblée : Point d'ordre, oui.

Bourgoïn : Tout à l'heure, la proposition de Mme Surette, est-ce que c'était pour retirer la recommandation 4? On a pas voté sur la recommandation 4. On a voté pour...

Président d'assemblée : Un retrait.

Bourgoïn : Un retrait.

Président d'assemblée : C'est ça.

Bourgoïn : Mais ça ça signalait pas automatiquement un vote pour la recommandation 4.

Président d'assemblée : C'est ça.

Bourgoïn : Moi à mes yeux, le texte que M. Clarisse suggère ça va pas contre l'esprit de la recommandation 4. Je la lis dans le chat que des soumissions soient trouvées par les unités concernées pour éliminer l'exigence de la connexité afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et de permettre plus de flexibilité dans les choix des majeures et des mineures tout en maintenant la qualité de formation. Tout à l'heure, on a dit que c'était pas recevable. C'est pas clair que cet amendement-là n'est pas recevable. Est-ce que madame la secrétaire vous pouvez m'éclairer là-dessus?

Secrétaire générale : Quand je la lis, quand je dis soit éliminée, le soit éliminé pour moi a plus de poids dans la façon qu'il est exprimé que ça doit être éliminé. Ça été ma première lecture, ça été mon premier sentiment quand je l'ai lu. C'est le poids accordé à l'écriture comme telle. Quand on commence à chercher des solutions, oui, ça va de soit qu'il va falloir trouver des solutions pour éliminer, mais le poids ne me semble pas du même niveau. C'est un peu là qu'est ma réflexion.

Président d'assemblée : Francis ou M. Ashrit.

Ashrit : Oui, c'est justement la question qui se pose ici et selon la recommandation qui est sur place sur laquelle on va voter, comment est-ce qu'on peut éliminer la connexité sans avoir l'outil qui est nécessaire pour accommoder les changements?

Président d'assemblée : M. Roy.

VRER : Moi je répondrais c'est comme n'importe quelle recommandation qui est faite dans le processus de l'évaluation de programme. Y'a un travail qui va être fait. On suspend pas les admissions à aucun programme demain matin. Les programmes sont encore là puis cette recommandation-là va forcer les unités à trouver des solutions. Ce qu'on dit c'est qu'on veut que les étudiants aient un choix puis on veut plus que ça soit contraignant pour les étudiants. On l'a mentionné, 80 % au moins vont continuer puis je suis confiant qu'on aura encore le même programme ou à peu près le même programme dans un an. C'est juste trouver des solutions pour permettre aux étudiants de faire un peu ce qu'ils veulent faire, c'est tout.

Président d'assemblée : Mme Landry.

Landry : D'après ma compréhension des choses, la proposition était irrecevable lorsqu'elle se trouvait dans le bloc donc comme dixième proposition, mais si on vote séparément d'après moi, la proposition pourrait remplacer la 4, ça pourrait être un amendement à la 4. Cela dit, je pense dans le même sens que M. Roy si j'ai bien compris son intervention c'est que ça va de soi que les gens qui vont travailler à l'élimination vont faire leur travail préalable alors je trouve que c'est un peu futile comme amendement. Mon autre commentaire c'est que quand on a des propositions, des évaluations de programmes en fait au Sénat, ça serait vraiment utile d'avoir le programme dans la documentation parce que là c'est quand même assez difficile pour des personnes d'autres facultés, d'autres disciplines de bien saisir quel est le débat. Par exemple, est-ce que on peut quand même avoir un bacc science sans la connectivité. Dans mon esprit, les baccs combinés étaient majeures mineures de la même manière qu'on peut avoir un bacc science avec une majeure en bio et une mineure en sociologie en ce moment à moins que je me trompe, mais là j'avais pas les programmes là alors je comprends pas toutes ces subtilités-là. Alors quand on parle de trouver des solutions, je suis même pas certaine que tous les sénateurs et sénatrices comprennent exactement quel est vraiment le détail de ces programmes-là. Est-ce que c'est une question de crédit, est-ce que normalement dans les autres programmes on peut avoir un bacc majeure biologie, mineure sociologie puis que ce bacc-là s'appelle un bacc en science. J'aimerais peut-être si quelqu'un peut juste répondre à ces petits points-là, mais mon commentaire général serait que ça serait vraiment utile d'avoir le programme dans la documentation puis d'avoir la réponse à ces questions-là dans la documentation.

Président d'assemblée : M. Roy.

VRER : Non, mon commentaire était pas par rapport à ça, mais je comprends le point de Mme Landry.

Président d'assemblée : Sénatrice Surette.

Surette : On revient peut-être sur des éléments du débat de tout à l'heure, mais pour répondre peut-être un peu à la question de Michelle, une majeure dans un B. Sc.-B. Éd. ça pas le même nombre de crédits qu'une majeure dans un bacc majeure-mineure juste en science ou juste en art fait que le nombre de crédits est un peu moindre parce que y'a tous les cours d'éducation aussi. C'est normal qui y'en a moins. C'est pour ça que je disais tout à l'heure que c'est l'idée d'assurer qu'il y a un nombre minimal de crédits en sciences pour qu'on puisse avoir le titre B. Sc. dans ce bacc-là. Ça fait que pour moi, ça c'est une des raisons importantes de cette discussion-là qu'on a besoin d'avoir sur la connexité, c'est un mot difficile à dire, peut-être que c'est pour ça qu'on veut l'éliminer.

Président d'assemblée : Si je peux me permettre, je veux juste vous rappeler que le B. Sc.-B. Éd. existait avant la connexité donc même lorsqu'on avait des disciplines qui n'étaient pas connexes. Ça fait depuis 1993 qu'on a des B. Sc.-B. Éd. qui respectent les règlements universitaires pour donner l'appellation de B. Sc.-B. Éd.

Surette : C'était avant la configuration des programmes donc avant qui ait les crédits de formation générale donc y'avait plus de crédits en sciences dans ces programmes-là. Donc je pense que depuis qu'on a ces programmes reconfigurés-là, la connexité est devenue essentielle à cause du nombre de crédits de moins qu'on a en sciences ça fait que je pense qu'il y a des raisons qui expliquent pourquoi que cette connexité-là on y tient autant.

Président d'assemblée : Oui, ça je comprends ça. Monsieur le VRER.

VRER : Je crois que le sénateur Thibault a peut-être une solution qui serait acceptable pour tout le monde; moi je suis à l'aise avec. Donc je peux peut-être la lire : que l'exigence de la connexité soit éliminée et que des solutions soient identifiées par les unités concernées puis la suite. Moi je serais à l'aise avec ça.

Président d'assemblée : Moi j'ai pas vu ça, excusez-moi.

VRER : C'est dans le chat de la réunion. Pour moi ça allait se faire de toute façon, mais on peut le...

Clarisse : Monsieur le président, serait-il possible aussi d'ajouter à la fin « tout en assurant la qualité de la formation »?

Président d'assemblée : M. Thibault, est-ce que vous êtes d'accord à ajouter cet élément-là?

Thibault : J'ai pas de problème avec ça effectivement.

Président d'assemblée : Pas de problème avec ça. Donc est-ce que vous en faites une proposition d'amendement finalement?

Thibault : Je laisse le sénateur Clarisse le faire.

Clarisse : Je peux le faire.

Président d'assemblée : Okay. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? Sénateur Ashrit. Est-ce qu'on peut discuter de l'amendement qui devient la nouvelle proposition 4 finalement. C'est un amendement, mais il reste que si on vote pour, c'est la proposition. Est-ce que ça respecte ce qui a été exprimé ce qui est à l'écran présentement, je pense que oui hein? Est-ce qu'il y a des questions par rapport à...

?: Peut-être juste une petite chose, je sais pas si vous voyez ma main levée?

Président d'assemblée : Oui, je la vois.

?: C'est sûr que ça sorti pendant nos discussions, mais c'était pas dans le document puis on a pas de preuve de ça que c'est pour répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural. Peut-être qu'on pourrait enlever cette partie-là et passer à afin de mieux répondre aux besoins de flexibilité dans les choix des majeures et mineures. En tout cas. Ça c'est nous le Sénat qui a un peu inventé ça, mais j'ai pas vu ça dans aucun document en nulle part l'affaire des milieux ruraux.

Président d'assemblée : Ça c'était la recommandation du CCJ, c'était comme ça qu'elle était.

Cormier, M.: Si je peux me permettre, monsieur le président, c'est que le ministère nous avait envoyé une lettre qui était incluse dans le rapport d'auto-évaluation pour les évaluateurs externes et qui disait justement ça. Donc elle n'est pas incluse dans la paperasse qui a été envoyée aux sénateurs, mais elle existe bel et bien.

Président d'assemblée : Okay. Donc on a une proposition du sénateur Clarisse appuyée par le sénateur Ashrit. Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à cette nouvelle formulation? Céline, est-ce que t'as une intervention?

Surette : Oui. La question que j'ai, si en faisant les travaux on réalise qu'on a encore besoin d'avoir un B. Sc.-B. Éd. qui offre de la connexité, est-ce que cette possibilité-là va demeurer. C'est-à-dire est-ce que l'idée ici c'est de trouver des solutions pour permettre aux décisions de faire n'importe quelle majeure avec n'importe quelle mineure, mais qu'on pourrait quand même avoir un programme B. Sc.-B. Éd. où est-ce que la connexité est là.

VRER : Je suis du même avis que toi Céline puis j'ai peut-être pas été clair dans mes explications, mais j'ai dit dès le début que c'était un excellent programme puis il répondait très bien à un besoin. C'est juste qu'on a une classe d'étudiants et d'étudiantes qui se retrouvent pas dans ce qu'on offre tout de suite. Donc c'est comment trouver, puis je pense que le programme avec trois mineures va répondre à ce besoin-là d'une certaine façon. Donc absolument, puis moi c'est comme j'ai dit dès le début, je vois que ce programme-là tel quel a sa place. On pourrait le mettre à jour au besoin, mais pour moi c'est pas une question d'éliminer ce qu'on a. C'est trouver des solutions pour les gens qui ne se voient pas dans les programmes qu'on a actuellement.

Surette : Et ça pourrait être sous la forme d'une nouvelle appellation de programme.

VRER : Absolument, mais ça veut pas dire qu'on veut se débarrasser du programme actuel.

Président d'assemblée : Y'avait aucune question d'abolir ce programme-là. Je vous rappelle qu'il est 12 h 08 et l'heure était fixée à midi. J'ose croire qu'on peut se rendre à 12 h 30, mais rendu à ce point ici je prends une dernière intervention puis on passe au vote. Mme Ungureau.

Ungureau : Merci beaucoup. Suite à ce que la sénatrice Surette vient de dire, serait-il possible d'ajouter une deuxième voie dire on va laisser exactement ceux qui sont connectivité existent et ajouter une possibilité sans connectivité. Comme ça, on pourrait avoir un programme qui travaille juste là-dessus et le programme connectivité qui existe ne sera pas touché. Merci.

Président d'assemblée : Moi je pense que la recommandation 4 telle qu'elle est présentée actuellement capte tout ça, de mon point de vue.

Ungureau : De mon point de vue linguistique, non.

Président d'assemblée : C'est mon opinion personnelle. Ça veut pas dire que vous êtes en accord avec moi puis je suis pas là pour donner mes opinions, mais là j'en donne.

Ungureau : Non, mais je suis linguiste.

Président d'assemblée : Michelle, est-ce que tu as une intervention?

Landry : Oui. C'était par rapport à la dernière intervention c'est que c'est l'exigence qui va être éliminée dans la proposition. Alors pour moi ça veut dire que la possibilité que le programme comme tel existe encore est encore là. C'est l'exigence qui est éliminée.

Président d'assemblée : C'est l'exigence et non pas l'existence.

Landry : Exactement. Alors pour moi d'un point de vue grammatical, c'est déjà comme ça.

Président d'assemblée : Merci. On passe au vote. M. Couture va vous envoyer le formulaire. 35 pour, 3 contre. Adopté. M. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : C'est une juste une réflexion et je sais pas si c'est ma mémoire qui fait défaut, mais je pense que c'est la première fois que je vois dans une résolution d'un Sénat qu'on fait référence à des milieux pour répondre à des besoins communautaires ou des milieux ruraux donc je félicite la communauté, je félicite les sénateurs. Ça va vraiment dans le sens où on veut une université implantée dans sa communauté ou dans ses communautés donc intéressant comme libellé.

Président d'assemblée : Excellent, merci. On a fini le point 10 finalement, ça pris du temps, mais c'est correct.

11. Dates importantes – Session d'hiver 2022

11.1 Livraison des cours à distance pendant la semaine du 10 au 14 janvier 2022

Président d'assemblée : Le point 11, dates importantes – session d'hiver 2022 et 11.1, livraison des cours à distance pendant la semaine du 10 au 14 janvier 2022. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Cette demande nous provient de la RVD donc la RVD a discuté de long et en large cette question comme les deux questions qu'on a à l'ordre du jour ce matin, plutôt cette après-midi maintenant, puis c'est des recommandations qui ont été apportées à l'équipe décisionnelle qui appuie également ces deux recommandations-là donc on voulait vous les apporter ici pour votre considération au Sénat académique. La première touche la première semaine de cours. Je sais pas si vous vous souvenez l'année passée pour le campus de Moncton c'était peut-être différent que les campus de Shippagan et d'Edmundston, mais tous les cours la première semaine l'an dernier étaient offerts à distance. Même si la majorité de nos cours l'étaient, tous les cours qui s'offraient en présentiel avaient été offerts à distance la première semaine notamment pour permettre à nos étudiants et étudiantes qui nous arrivent de l'international de s'auto-isoler pendant 14 jours. À chaque année, on a environ 150 nouvelles étudiantes, nouveaux étudiants qui nous arrivent de l'international puis ils devront probablement s'auto-isoler à moins qu'ils sont pleinement vaccinés avec des vaccins canadiens donc y'a cette question-là. Y'a un autre élément ici aussi que je pense qui est peut-être important à le mentionner, c'est au niveau de santé et sécurité de notre communauté universitaire dans le sens qu'en début janvier, les gens auront passé deux semaines le temps des Fêtes à se promener un peu partout puis y'a toujours un risque qu'on aura des éclosions au début du mois de janvier comme on l'a vu en fait en septembre et même en janvier l'an dernier; je sais pas si vous vous souvenez qu'à Moncton on avait tombé dans le rouge au mois de janvier. Donc ça serait peut-être une bonne idée ici de faire la première semaine à distance qui permettrait aux gens de moins avoir de contacts les uns avec les autres. Si je retourne au mois de septembre, on a eu par exemple je crois que c'est cinq cas qui avaient été décelés dans des individus de la communauté universitaire par exemple si c'était des gens qui arrivaient de l'extérieur puis y'a eu cinq cas également dans les deux premières semaines dans notre communauté universitaire. C'était pas des cas de transmission communautaire sur les campus, mais quand même, les gens avaient contracté le virus ailleurs puis y'aurait pu avoir une continuation ou une propagation communautaire. La première recommandation que je vais faire c'est que toutes les séances de cours indiquées à l'horaire à la session d'hiver qui doivent se donner en présentiel soient exceptionnellement livrées à distance pendant la semaine du 10 au 14 janvier 2022. Vous avez la recommandation dans vos documents donc j'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? Le doyen Thibault, merci. Est-ce qu'il y a des questions? Sénateur Habermacher. Non, ça va? J'avais vu votre main puis vous l'avez enlevé?

Habermacher : Oui, pardon. Mon ordinateur faisait un peu de résistance. J'aurais quelques questions pour un peu mieux comprendre l'objet de la proposition parce que j'ai du mal à comprendre pourquoi on limiterait au lieu des raisons qui ont été données ça à la première semaine. Je comprends qu'une partie c'est pour les étudiants internationaux qui n'ont peut-être pas eu l'opportunité d'avoir des vaccins approuvés et qu'ils devraient avoir l'obligation par les autorités canadiennes de s'isoler pendant deux semaines. Ces personnes-là ont dit vous devez arriver au plus tard le 2 janvier pour pouvoir être en cours à partir du 15 en gros, mais l'autre élément qui a été mentionné c'est de dire que au-delà de ces étudiants-là, un grand nombre de personnes dans la communauté universitaire se sont promenés un peu partout comme vous avez dit et ça ça crée un risque et on veut tempérer ce risque-là en disant on va donner une semaine en ligne. À partir des conversations avec des collègues, je vois pas une grande différence que ça fait de dire on tape une semaine ou deux semaines. À partir du moment où on va devoir livrer en ligne une semaine, le faire pour deux

semaines change pas grand-chose en terme de logistique et de préparation, mais de l'autre côté, ça ça ajoute le vrai élément de tampon parce que les personnes qui sont vaccinées, mais qui vont se promener un peu partout, elles vont pas entrer le 2 janvier, elles vont entrer le 6, le 7, peut-être le 10. Donc c'est le premier élément, pourquoi une semaine et pourquoi pas deux. Et puis deuxièmement, je vois que dans le document qui était donné, on excluait le programme des sciences infirmières de cette proposition et je me demandais pourquoi celui-ci et est-ce qu'il y a d'autres programmes qui répondraient ou peut-être qui n'ont pas cet afflux de personnes internationales en janvier qui pourraient être exclus oui ou non.

Président d'assemblée : M. Roy, est-ce que vous voulez répondre?

VRER : Oui, je peux peut-être apporter certains éléments de réponse, monsieur le président. En ce qui concerne une semaine versus deux semaines, je dirais qu'on a beaucoup de programmes qui ont des composantes pratiques, des laboratoires, en tout cas, ou même on peut penser aux beaux-arts ou d'autres programmes où la composante présente va devenir importante assez rapidement au cours de la session. Je donnerais cet élément-là comme réponse pour ça. La deuxième question c'était par rapport aux sciences infirmières puis je pense que Mme Harrison est ici, mais c'est essentiellement parce qu'ils sont en stage. Y'a l'aspect la composante clinique. Je sais pas si Suzanne peut...

Harrison : Oui. En effet c'est ça, nous autres on commence nos stages dès la rentrée au mois de janvier, ça fait juste partie de qu'est-ce qu'on a besoin de faire puis si qu'on le retarde, souvent nos étudiants en 4^{ième} année peuvent pas même graduer à temps pour être capables de finir leur préceptorat. Fait que c'est pas la première fois que nous autres on a besoin de commencer un peu avant les autres. Puis aussi, on admet pas d'étudiants à la session hiver.

Président d'assemblée : Excellent. Dr. Prud'homme. Non, je vois votre main c'est pour ça. M. Clarisse.

Clarisse : Je voterais pour cette proposition. Peut-être au-delà de ça c'est pour régler un point. La pandémie est loin d'être partie, elle ne va pas disparaître tout de suite. Y'a toujours une nécessité d'équiper une salle d'enseignement pour permettre un format hybride aussi parce que ce n'est pas tous les étudiants ou tout le personnel qui va aller de l'autre côté qui va s'exposer à un risque et d'avoir des formules hybrides, ça pourrait aider également, pas uniquement pour la première semaine où y'aura plus de risques que la deuxième semaine, mais tout au long du semestre, donc c'est un vœu pieux de rappeler au Sénat qu'il y a une nécessité d'équiper nos salles pour des formules hybrides.

Président d'assemblée : Merci. Je ne vois pas d'autres interventions donc si vous êtes prêts, on pourrait procéder au vote. Michel va lancer le vote. Le vote est lancé. 34 pour, 0 contre. Merci.

11.2 Report de la date d'abandon de cours sans échec

Président d'assemblée : Le point 11.2, report de la date d'abandon de cours sans échec. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ceci c'est pas une nouveauté. Depuis le début de la pandémie, on a opté à reporter un peu la date qui limite de retrait des cours donc dans ce cas ici, on proposerait de passer du 4 mars au 25 mars. Ça donnerait la chance aux étudiants et étudiantes de se retirer donc avoir la note R dans un cours s'ils désirent le faire. Y'a plusieurs raisons comme vous le savez avec la question des copies de tests et tout ça donc ça prend un petit peu plus de temps à corriger pour les professeurs donc c'est vraiment une question de donner une petite chance aux étudiants et étudiantes de repousser la date pour le retrait des cours. J'en ferais une proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Un appuieur? Appuyé par le sénateur Lavoie. Merci. Est-ce qu'il y aurait des questions? J'en vois pas donc si vous avez pas de questions, on va procéder au vote. Le vote est lancé. 33 pour, 0 contre. Merci.

12. Destruction du fichier Excel pour le vote

Président d'assemblée : Le point 12 c'est destruction du fichier Excel pour le vote donc tout simplement c'est une décision à main levée donc tous ceux et celles qui sont contre. Excusez-moi, je vais un petit peu trop vite. Ça nous prendrait une proposition quand même, un proposeur et un appuieur pour la destruction. Proposé par M. Clarisse et appuyé par la sénatrice Harrison. Ceux et celles qui sont contre, tout simplement vouloir indiquer votre désaccord dans le fil de discussion. Je vois rien donc ça va être appuyé, merci beaucoup.

13. Rapport du recteur et vice-chancelier

13.1 COVID-19

13.2 Autres

15. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 13, rapport du vice-recteur en chancelier. Dr. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Compte tenu du temps limité, je vais concentrer le rapport sur la mise à jour sur COVID-19 et également, en profiter pour faire des remerciements spéciaux. Alors concernant COVID-19, vous savez que y'a eu l'application à la fois de la règle de la vaccination ou le test de dépistage et pour faire le point sur les derniers énoncés, je vais demander la collègue vice-rectrice associée à l'enseignement, Elizabeth Dawes, de faire une courte mise à jour sur le volet étudiant, le volet académique.

Dawes : Merci. On a commencé la session dans la période de transition, on va terminer la session également dans la période de transition puisque ça été prolongé jusqu'au 31 décembre donc ça n'a pas changé, mais ce qui a changé au cours de la session c'était les exigences vaccinales. On a vu ça pour la bibliothèque, pour le C.E.P.S., pour le Musée acadien, la galerie d'art et également pour des activités comme des concerts et des performances. Alors tout ceci a un impact sur les programmes académiques pour certaines exigences de cours si on a pas accès, si on peut pas aller au théâtre, ça peut avoir un impact sur les genres de travaux qu'on fait dans certains cours. Donc on est arrivé le 15 octobre à la date limite pour montrer une preuve de vaccination complète ou de commencer les tests rapides. On est encore en train de recevoir des preuves de vaccination et les chiffres continuent à augmenter. Même pendant cette longue réunion, les chiffres ont changé plusieurs fois. Alors je reçois des mises à jour plusieurs fois par jour et ça va continuer dans les prochaines semaines. Actuellement du côté étudiant, on est rendu à 90 % sur le campus de Moncton, 94 % sur le campus de Shippagan et 96 % sur le campus d'Edmundston. Donc ça c'est si on considère les étudiants qui fréquentent les campus parce qu'il y a un certain nombre dans chaque campus qui ne fréquentent pas, ils suivent des programmes en ligne par exemple donc si on exclut ces cas-là qui représentent peut-être 3 %, on arrive dans ces chiffres-là. Alors ce qui est important du point de vue de la vaccination pour réfléchir à ce qui s'en vient, c'est vraiment par rapport à l'année prochaine. On doit penser aux impacts académiques des exigences qui sont imposées par le gouvernement fédéral, par le gouvernement provincial. On a vu l'impact dans nos installations, ça affecte la fonction publique et différentes agences gouvernementales qui peuvent être des milieux de stage ou des milieux de recherche pour nos étudiants qui font des tests de doctorat, des tests de maîtrise ou qui suivent des cours dans différents programmes. Donc tout ceci a un impact sur les programmes, c'est plus évident lorsqu'il s'agit de stages dans certains programmes où on ne peut pas obtenir tous les crédits obligatoires si on ne peut pas aller dans les milieux cliniques et dans les écoles et ainsi de suite. Donc certaines personnes choisissent de quitter les programmes. Y'a certains étudiants qui n'auront pas accès à tous les milieux pour leurs projets de thèse ou projets de recherche. On voit pour certains cours que des exigences qu'un professeur pourrait exiger certaines choses que les personnes non-vaccinées ne pourraient pas faire. On a des programmes articulés avec d'autres institutions où la vaccination pourrait exiger, ça peut affecter une année ou deux du programme. On a des programmes de mobilité internationale qui pourraient également exclure les personnes non-vaccinées et on a les formations non-créditées à la formation continue, s'ils sont offerts en présentiel ça serait également affecté. Donc au niveau de l'expérience étudiante, on a aussi non seulement l'accès aux installations, mais on a les emplois sur le campus où il faut être vacciné. On a toutes les expériences d'apprentissage expérientielles où certains employeurs, certains milieux exigent maintenant la vaccination et puis toutes les activités para-académiques qui sont parfois associées à des crédits aussi comme des concours, des compétitions dans certains domaines. Ça aussi est affecté par cette question de la vaccination qui vient de l'extérieur. Alors du point de vue de l'université, on doit réfléchir à la vaccination obligatoire, c'est une question qui se pose. Les universités doivent se positionner donc ça c'est vraiment la prochaine étape par rapport à cette question et les universités peuvent dire qu'ils sont pas peut-être intéressés à avoir une exigence, mais dans la réalité, nos programmes sont déjà reliés à tant d'agences externes, à tant d'autres institutions qu'on a tant de partenaires pour la recherche dans le domaine de la santé par exemple qu'on existe pas de façon isolée. On a toutes sortes de connexions comme on discutait ce matin avec la question des milieux ruraux et autres. Donc je voulais juste soulever ce genre d'élément parce que ce sont des enjeux qui vont suivre dans les prochains mois quand on va avancer avec la pandémie, avec la vaccination et y'a beaucoup d'impacts académiques qui commencent à devenir évidents. Donc je suis en train de faire un peu le survol de tous ces aspects pour qu'on puisse regarder ça de façon systématique. Alors voilà.

Président d'assemblée : Merci.

Recteur et vice-chancelier : Y'as-tu des questions pour Elizabeth?

Président d'assemblée : Oublions pas que c'est un point d'information.

Recteur et vice-chancelier : Donc on va aller du côté employés, professeurs. Edgar, si tu veux faire juste une mise à jour de ce côté-là.

Robichaud : Merci beaucoup monsieur le recteur. Oui, j'aimerais commencer par féliciter je pense, je répèterai pas tout ça que Elizabeth a dit, on sait le cheminement qu'on a fait depuis septembre autour de la question de la vaccination, mais y'a eu un travail vraiment énorme qui s'est fait au courant des dernières

semaines en particulier, des suivis autour du personnel et des professeurs par des équipes, l'équipe de Stéphanie, l'équipe du service de santé, de Elizabeth, des ressources humaines afin de vraiment aller chercher l'information. Quand on regarde les employés, c'est une cible qui bouge tout le temps fait que chaque semaine y'a des employés surtout avec les temps partiels qui entrent et qui sortent du système donc de suivre ces gens-là ça été tout un défi. Donc je voudrais les remercier et les féliciter pour le beau travail qui a été fait puis qui devra continuer à se faire au cours des prochaines semaines. L'autre remerciement et félicitation c'est au personnel et aux professeurs parce que je suis heureux d'être capable d'annoncer aujourd'hui que parmi presque 1 300 employés à l'Université de Moncton, on a entre 96 et 97 % qui sont pleinement vaccinés. Donc ça c'est vraiment une très bonne réponse alors je voudrais féliciter les gens et la grande majorité qui ne le sont pas ont accepté de suivre les tests rapides. De ceux qui restent, on est en train de faire des suivis encore avec des gens parce que y'a beaucoup de ces gens-là qui sont des gens qui sont à temps partiel donc ils sont pas sur le campus tout le temps donc c'est pas évident pour eux d'apporter leurs résultats et jusqu'à hier encore on faisait des suivis sur des chargés de cours et je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que de tous les chargés de cours, 100 % sont soit vaccinés ou font les tests rapides et là on suit les autres employés puis je suis convaincu que la très grande majorité, si pas la totalité, vont respecter ou devront respecter de toute façon l'exigence qu'on a mise sur place. Mais comme je dis, ce nombre-là on doit continuer à faire les surveillances et les suivis parce qu'à chaque semaine y peut y avoir des nouveaux employés qui rentrent ou des employés qui sont à l'emploi de l'université, mais qui travaillent pas à temps plein donc ont pas apparus dans nos listes initiales donc on suit ces listes-là de façon continue. Vous êtes aussi au courant qu'on a depuis un certain temps pris la décision que de nouvelles embauches, de nouvelles personnes qui arriveraient à l'université vont maintenant avoir l'exigence de vaccination ou une exemption médicale donc cette situation-là va s'assurer qu'à l'avenir ces chiffres-là vont être capables d'être maintenus. Donc je pense que c'est des bonnes nouvelles puis j'en félicite certainement toute la communauté.

Recteur et vice-chancelier : Merci Edgar. Je vais enchaîner avec ça avec le premier remerciement. Comme vous savez, notre collègue Edgar Robichaud va prendre sa retraite à la fin décembre et donc c'est son dernier Sénat et pour vous rappeler succinctement que Edgar a été membre du Sénat de 1993 à 2021 donc depuis 28 ans. Alors tout un exploit, beaucoup de discussions, beaucoup d'impacts sur les décisions académiques. Au-delà de ça, Edgar a été membre du Comité conjoint de la planification pendant 19 ans. Le président du Comité conjoint de la planification de ce comité-là pendant quatre ans. Membre du Comité des programmes de 1996 à 2013, pendant 17 ans et membre du Comité des grades honorifiques de 1993 à 1998 et également comme vous savez, lorsqu'on siège au Sénat on peut être membre de nombreux comités ad hoc du Sénat académique donc vraiment une contribution exceptionnelle à l'Université de Moncton d'autant plus que Edgar a été professeur et doyen d'études au campus d'Edmundston au début de sa carrière pour être vice-recteur également adjoint à l'enseignement et vice-recteur en administration et ressources humaines à la fois par passage au campus de Shippagan et de Moncton. Donc vraiment, Edgar a su à travers ses passages sur les trois campus puis pour identifier quelques dossiers importants qu'il a menés, on peut penser au développement des principes de qualité pour l'évaluation des programmes donc le volet académique. L'université a fait beaucoup de progrès dans ce sens-là sous l'influence d'Edgar. Il a également eu la création de programmes niches au campus de Shippagan dont le programme de baccalauréat en zones côtières. Y'a également eu l'offre de la troisième année en éducation au campus de Shippagan. Y'a eu le dossier des programmes articulés et comme on le connaît bien depuis les dernières années, son rôle de maintenir la vitalité financière de l'institution par ses analyses financières rigoureuses lorsque vient le temps de mettre en place de nouveaux programmes ou de nouveaux services. Évidemment, c'est toute une carrière et on te souhaite et tu mérites toute la reconnaissance de la communauté universitaire, Edgar. On aura encore une fois d'autres occasions de célébrer et de te remercier, mais encore une fois j'invite mes collègues à te féliciter pour l'œuvre de ta carrière à l'Université de Moncton. Sur une note plus personnelle, vous savez que pour travailler à l'université, il faut avoir des skills, je dirais pas des compétences pour pas en froisser, mais d'être universitaire c'est-à-dire d'être en mesure d'avoir une bonne écoute, d'être en mesure de débattre ses idées, mais aussi d'accepter les idées des autres et d'enrichir nos propres idées et je pense que Edgar on a souvent eu de bonnes discussions et c'est à travers ces discussions-là qu'on a trouvé des solutions et des compromis. Et pour ma part, c'est un élément que j'ai toujours apprécié chez toi. Merci pour tout ton aide et le support lors de mon arrivée, on a encore un peu de travail à faire d'ici la fin décembre alors ça va me faire plaisir de finaliser ces quelques semaines ensemble puis d'avoir ces discussions enrichissantes. Encore une fois, merci et félicitations pour la belle carrière à l'Université de Moncton.

Robichaud : Merci beaucoup Denis. Je savais que c'était mon dernier Sénat, je m'attendais pas de prendre la parole aujourd'hui donc j'ai pas vraiment de discours de prêt. Vous savez tous comment j'ai à cœur l'université. Je vais tenter de ne pas devenir émotif, mais c'est sûr que le Sénat a été pour moi des fois des moments de frustration, des moments aussi de débat intéressants et difficiles souvent, parfois, pas souvent, mais parfois, mais c'est un rôle incroyable le Sénat important malgré les frustrations qu'on a des fois puis je vous encourage de continuer votre beau travail. Des fois on a des grandes discussions, on a eu une aujourd'hui qui était particulièrement longue qui m'a rappelé des discussions de bien longtemps passés où on avait des Sénats de deux jours, mais ces discussions-là sont importantes qu'on les aie et je vous encourage de continuer de les avoir. C'est comme ça qu'on va s'assurer que notre université continue d'avancer et continue d'offrir la qualité qu'elle est reconnue pour puis qu'elle veut continuer à faire donc bravo tout le monde pour votre travail puis vous savez que je vais toujours être alentour et l'université va toujours être mon université donc vous pouvez compter sur mon appui.

Recteur et vice-chancelier : Merci bien Edgar. J'aimerais aussi souligner, prendre le temps de souligner un autre départ. On sait tous que la vice-rectrice, Madeleine Dubé, qui s'est joint à l'université le 1^{er} juillet 2018 va prendre également sa retraite à la fin de décembre. Alors Madeleine qui avait eu une longue carrière très productive avec beaucoup d'impact dans sa communauté au sein de l'université également dans le monde politique, mais on a vu très rapidement lorsqu'elle s'est joint à l'équipe de direction qu'elle avait à cœur à la fois l'Université de Moncton, mais encore un cas plus gros je dirais encore au niveau du campus d'Edmundston, mais elle est toujours là pour à la fois défendre les intérêts de l'université puisqu'elle nous aide encore à travers son réseau politique, je pense qu'on a eu du succès grâce à Madeleine. Alors encore une fois Madeleine merci puis félicitations pour l'excellent travail que t'as fait au cours des dernières années au niveau du campus d'Edmundston avec les hauts et les bas, mais on te souhaite surtout de prendre soin de toi et de jouir d'une retraite en santé avec tes petits-enfants. On t'en souhaite plusieurs, mais on sait que tu vas toujours être très près de l'Université de Moncton puis du campus d'Edmundston. Alors bravo pour tout l'excellent travail.

Président d'assemblée : Merci. M. Dako. Excusez. Oui Madeleine.

Dubé : Je suis un petit surprise aussi, je m'attendais pas à ça. J'avais envoyé une petite lettre à Edgar en privé pour dire c'est ton dernier Sénat tu sais pour lui faire un petit clin d'œil, mais j'avais comme même pas réalisé que moi-même ça serait mon dernier Sénat également. Donc merci beaucoup pour vos généreux mots monsieur le recteur et je tiens juste à dire merci à tout le monde de m'avoir très bien accueillie aussi depuis 2018. J'ai toujours été près de l'université dans toute ma carrière d'une façon ou d'une autre et ça avait été tout un honneur et un privilège de ___ aussi mon université, mais de l'intérieur comme tel. C'est une grande famille qui va toujours demeurer très près puis mon grand attachement va demeurer. Je suis une fière diplômée premièrement de l'Université de Moncton et oui Dr. Prud'homme, je vais toujours être là pour l'appuyer dans tous les défis qu'attendent l'Université de Moncton, je serai jamais jamais loin. Encore une fois, merci sincèrement à tous et chacun, plaisir de vous croiser et je vais continuer à vous appuyer. J'ai confiance que l'université toujours sur la bonne voie puis malgré les vents et marées, on s'est toujours comment y arriver ensembles. Donc merci beaucoup sincèrement, ça me touche.

Recteur et vice-chancelier : Alors j'invite tout le monde à ouvrir vos micros. Bravo!

Président d'assemblée : M. Dako, vous vouliez prendre la parole.

Dako : Je voulais juste dire à Madeleine bonne retraite. Je l'ai pas beaucoup côtoyée, mais je voulais quand même profiter de cette occasion pour lui dire que son input au sein de l'université a été vraiment très très apprécié. Nous qui étions de loin, on a vu l'évolution du campus d'Edmundston et vraiment c'est avec beaucoup d'honneur que je vous souhaite vraiment une bonne retraite. Edgar, je l'ai côtoyé énormément à plusieurs égards comme président de l'ABPUM, on a frappé des dossiers chauds et temps en temps des fois on était d'accord ou pas d'accord. En arrière de tout ça, c'est une personne extraordinaire qui est là qui est à l'écoute. Des fois dans cette tâche-là c'est pas facile de prendre des décisions faciles donc des fois on a oublié de réagir, mais c'est une personne extraordinaire qu'on a côtoyée puis on a eu la chance de vous avoir et vraiment je voulais en profiter pour dire que je vous ai côtoyé comme président de l'ABPUM, mais au Conseil des gouverneurs également c'était d'énormes dossiers et vous êtes toujours resté égal à vous-même, mais ça ça servi énormément à l'université puis ___ de l'ensemble. Alors je voulais vraiment profiter de cette occasion-là pour vous souhaiter comme le recteur l'a mentionné une très bonne retraite et merci pour toute la contribution que vous avez faite au sein de l'université.

Président d'assemblée : Merci. Mme Albert.

14. Conseil des gouverneurs du 25 septembre 2021

Albert : Oui je vais faire ça vite parce que est-ce qu'on a passé par-dessus le point 14, j'avais juste quelques petites remarques à faire. La première chose je remarque dans le procès-verbal du Conseil des gouverneurs qu'on a peut-être pas fait la reconnaissance des territoires ou qu'on l'a peut-être pas notée donc je le note simplement pour rappeler l'importance de faire la reconnaissance des territoires durant ces réunions importantes-là. Au point 10 de ce procès-verbal-là quand on parle aussi de la planification stratégique, j' imagine ça serait peut-être une bonne idée de rappeler aux gouverneurs que l'université n'a pas comme fonction de répondre aux besoins du marché du travail. Je vais arrêter là, trois petits points. Puis pour le point 11 aussi je me réjouis du fait qu'on change enfin le nom du Comité de la condition féminine puis j'ai des questions sur le processus de nomination, mais je reviendrai à un autre tantôt. Merci.

Président d'assemblée : Suffit qu'on parle de la réunion du Conseil des gouverneurs, c'est vrai qu'on l'a sauté avec les remerciements. Je sais Dr. Prud'homme si vous avez des choses à ajouter par rapport à la réunion au point 14 parce qu'on a sauté par-dessus le point 14 finalement.

Recteur et vice-chancelier : Non Hélène, je prends des notes de soit l'erreur ou ma présentation par rapport à la reconnaissance parce que je crois que l'université se discipline puis d'autant plus qu'on a notre représentante des autochtones au sein du Conseil des gouverneurs, elle était absente je crois au dernier

conseil donc on a pas eu l'opportunité d'avoir la prière d'entrée ou le mot d'entrée. Évidemment concernant l'allusion à, au niveau des gouverneurs tout le monde a le droit de parole, tout le monde a la liberté d'expression, ils peuvent utiliser les termes et les mots qu'ils veulent bien utiliser et ils peuvent avoir leur propre option du rôle que l'université doit jouer au sein de la communauté. Donc ça sera à mon avis des points à soulever dans le cadre de la stratégie puisqu'on aura autour de la table à plusieurs occasions des gens de la communauté donc je pense que ça sera le moment d'avoir à la fois de l'éducation et du partage des attentes par rapport à l'université.

Comeau : Je voulais juste préciser qu'au mois de septembre, on a la réunion annuelle ainsi que la réunion ordinaire du Conseil des gouverneurs donc le texte de reconnaissance a été lu lors de la réunion annuelle, mais vous avez pas le procès-verbal. Donc oui, nous avons effectivement ce matin reconnu nos autochtones, nous ne les oublions pas.

Président d'assemblée : Merci. Rien d'autre pour le Conseil des gouverneurs, ça va? Donc ce point-là a été abordé et les remerciements ont été faits.

16. Prochaine réunion régulière : le vendredi 11 mars à 8 h 30

Président d'assemblée : Le point 16, prochaine réunion régulière : le vendredi 11 mars à 8 h 30.

17. Clôture

Président d'assemblée : Le point 17, je vous souhaite une excellente fin de session, des excellents examens et bonne retraite à Mme Dubé et M. Robichaud. On aura la chance de se parler un petit peu plus. Y'a bien des gens j'imagine qui aimeraient bien dire des choses, mais on aura la chance de se croiser avant que vous vous en alliez. Donc bonne fin de session, bons examens, bonne Halloween, mangez pas trop de chocolat puis on se revoit le 11 mars à 8 h 30. Merci beaucoup.